

DOCument d'OBjectifs (DOCOB)

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR200681 "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin"

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Validé en COPIL du 6 Juillet 2012



Faux Crasson de Thore, Hourfin .Tourneur, ONF, 2011



Rive Ouest du Lac de Carcans. Tourneur, ONF,



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR200681 « ZONES HUMIDES DE L'ARRIERE DUNE DU LITTORAL GIRONDIN»

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin
Suivi de la démarche : Mr Henri Sabarot
Mr Frank Quenault

Structure porteuse

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin

Opérateur

Office National des Forêts

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Paul Tourneur
Contribution au diagnostic écologique : Alain Dutartre, Vincent Bertrin
Contribution au diagnostic écologique (cartographie) : Benoît Destribats, Aurélien Pédemay
Contribution / Synthèse / Relecture : Emilie Sautret

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats terrestres : Paul Tourneur, Benoît Destribats, Delphine Boulier
Cartographie des habitats aquatiques : Alain Dutartre, Vincent Bertrin
Inventaire des groupes taxonomiques : ONF, IRSTEA, CBNSA et SEPANSO

Crédits photographiques (couverture)

Paul Tourneur, 20/07/2011. Rive Ouest du Lac de Carcans
Paul Tourneur, 20/08/2011. Faux Cresson de Thore

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

<p>SIAEBVELG : M. Henri Sabarot M. Frank Quenault M. Sébastien Dufour M. Robert Laubian</p> <p>Agence de l'eau Adour Garonne : Mme Caroline Astre</p> <p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000: Commune de Lacanau Commune d'Hourtin Commune de Carcans Commune de Lège Cap Ferret Commune du Porge</p> <p>Les membres des communautés de communes concernés par le site Natura 2000</p> <p>Les membres des syndicats mixtes concernés par le site Natura 2000</p> <p>Conseil Général de Gironde: M. Philippe Nadé</p>	<p>Préfecture de Gironde : M. le Préfet Mme le sous-préfet de Lesparre Médoc M. Maurice VEPIERRE</p> <p>Syndicat Mixte du Pays Médoc: Mme Cécile Bruère</p> <p>DREAL Aquitaine: Mme Natasha Dulka</p> <p>DDTM: Mme Marie-Laure Lagarde</p> <p>ONF: M. François Bottin Mlle Delphine Boulier M. Benoît Destribats M. Aurélien Pedemay M. Jean-Sébastien Pouvreau Melle Emilie Sautret M. Fabrice Sin M. Sébastien Spirkiel</p> <p>ONCFS: Mme Agathe Chaumont</p> <p>IRSTEA: Mme Sylvia Moreira M. Alain Dutartre M. Vincent Bertrin M. Alan Carro</p> <p>ONEMA: M. Michel Vignaud</p>	<p>Réserve Naturelle de Cousseau: M. François Sargos M. Pascal Grisser</p> <p>LPO: M. Laurent Couzi M. Jean-Alexandre Fortier Mme Amandine Theillout</p> <p>Fédération départementale des chasseurs de Gironde : M. Jésus Veiga M. Emmanuel Robin M. Nicolas Diot</p> <p>Fédération départementale des pêcheurs de Gironde : Mme Sophie de Lavergne</p> <p>CBNSA: M. Anthony Le Foullier</p> <p>Société Linnéenne de Bordeaux: M. Jean Laporte-Cru</p> <p>CREN Aquitaine : M. Benoît Duhazé</p> <p>CRPF: Mme Amélie Castro</p> <p>Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest:</p>	<p>Les représentants des ACCA: Mr Thibault Varenne Mr Jean François Bourron Mr Patrick Berron Mr André Lagueyte</p> <p>Les représentants des AAPPMA: M. Daniel Bourdie M. Philippe Jourde M. René Lacombe</p> <p>GASSAUGI : M. Jean Francis Seguy</p> <p>DFCI: M. Alain Bérard M. Christian Lalanne M. Alain Blanc</p> <p>Association Vive la Forêt : Mme Dominique Gisson</p> <p>Ligue Aquitaine de Ski Nautique : M. Dartiguelongue</p> <p>Ligue de Voile d'Aquitaine : M. Alain Jacob</p> <p>Kite surf : M. Matthieu Lefeuvre</p>	<p>Groupeement forestier de Devinas: Mme Marie-Reine Dubois</p> <p>Association de Protection du Patrimoine privé : Mr Jérôme Blanc Mr Jean Pierre Raymond</p> <p>-----</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.</p>
---	--	---	--	--

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE : GENERALITES	6
1.1 - INTRODUCTION	7
1.2 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	9
1.3 - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	11
SECONDE PARTIE : RAPPORT DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC	14
2.1 - DONNEES ADMINISTRATIVES.....	15
2.2 - SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE	22
2.3 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	23
2.4 - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	27
FICHES USAGES N°1: ACTIVITES DE NAUTISME SUR LES LACS MEDOCAINS	27
FICHES USAGES N°2: ACTIVITES CYNETIQUES	29
FICHES USAGES N°3: ACTIVITES DE PECHEES	32
FICHES USAGES N°4: LES RESERVES NATURELLES NATIONALES ET LA RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE.....	37
FICHES USAGES N°5 : LA SYLVICULTURE.....	40
2.5 - GRANDS MILIEUX	49
2.6 - HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	55
2.7 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43.....	59
2.8 - HIERARCHISATION DES ESPECES PATRIMONIALES	61
TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	65
3.1 - ANALYSE DES OBJECTIFS.....	66
3.2 - SYNTHESE DECOULANT DE LA DEFINITION DES OBJECTIFS.....	67
QUATRIEME PARTIE : PROGRAMME D' ACTIONS	68
4.1 MODALITES GENERALES D'APPLICATION DES MESURES	69
4.2 MESURES PROPOSEES	69
4.3 MAQUETTE FINANCIERE	71
ANNEXES.....	74

Première partie : Généralités

1.1 - Introduction

Situé à environ 50 kilomètres au Nord-Ouest de Bordeaux, le site Natura 2000 s'étend sur environ 11 000 ha autour des lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau et des étangs du Porge. Il intègre également 50 km du réseau hydrographique principal avec le canal des étangs et de Caupos ainsi que les Berles de Lacanau, Garroueyre, Lupian, Caillava et Couture. Autour des lacs et étangs, le périmètre intègre les marais et les landes humides et le long des cours d'eau il inclut la ripisylve soit environ 2 m depuis le pied de la berge (les parcelles forestières situées au delà de cette ripisylve, ne sont pas incluses dans le site Nature 2000). La majorité du foncier relève du domaine public (88%) et essentiellement des propriétés communales.

Le site Natura 2000 est caractérisé par la présence des lacs de Lacanau (2000 ha) et de Carcans-Hourtin (6 200 ha), parmi les plus grandes étendues d'eau de France. Les "lacs médocains", situés directement à l'arrière des dunes du littoral, sont encerclés à l'Ouest par la forêt dunaire et à l'Est par de vastes étendues de zones humides, qui font la richesse du site.

Au XVIII^{ème} siècle, le site était occupé par d'immenses marécages bordant un plan d'eau unique allant de Hourtin à Lacanau, appelé Grand étang doux du Médoc. Le pourtour des lacs médocains n'était alors qu'un immense "marais insalubre et hostile à l'homme" qui devait, qui plus est, faire face au déplacement des dunes du littoral, sans cesse mises en mouvement par les vents. Durant le XVIII^{ème} siècle, l'homme a établi avec une nature encore imparfaitement apprivoisée et inégalement transformée un système agricole mêlant culture et élevage. A cette époque, le paysage se compose de trois types d'espaces : la forêt, les landes et les exploitations agricoles.

Ainsi les hommes apportent une grande attention à l'entretien de la lande, à travers la pratique de l'incinération, nommée autrefois "la brûle", qui permettait de supprimer les plantes trop vieilles et trop dures pour les animaux et de faire place nette pour des plantes jeunes et tendres. Les hommes ont alors contribué grandement à façonner le paysage local. C'est à partir du XIX^{ème} siècle que furent réalisés d'immenses travaux de fixation des dunes par le boisement et l'assainissement des marais en vue de les boiser. C'est le creusement, en 1860, du canal reliant le Bassin d'Arcachon au Grand étang doux du Médoc appelé "le Canal des étangs", qui a eu pour conséquence d'accentuer la séparation des deux plans d'eau (déjà scindés en 1724). La construction du canal de jonction entre ces deux lacs en 1870, puis son recalibrage en 1978, ont contribué à assécher partiellement ces marais. Cette anthropisation du milieu a permis d'y développer une filière bois qui a pris une place prépondérante dans l'activité économique régionale. Grâce à l'existence des deux lacs, les zones humides du site Natura 2000 n'ont pu être mises en culture, de par les difficultés d'exploitation qu'elles supposent.



Figure 1: Localisation du site Natura 2000

Ces caractéristiques écologiques, couplées aux pratiques humaines (pâturage, brûlis, entretien des marais par les communes, les ACCA...), ont favorisé le développement d'une faune et d'une flore spécifiques de ces milieux, qui font la richesse de ce site Natura 2000. Des espèces rares et menacées, parfois à l'échelle européenne, trouvent ici les conditions idéales à leur développement. C'est pourquoi ce site a été désigné comme Site d'Intérêt Communautaire en avril 2002.



Photo 1: Rive du Lac de Lacanau .Dutartre .IRSTEA 2011

La biodiversité exceptionnelle des lacs médocains est depuis longtemps identifiée par les acteurs du territoire qui se sont dotés d'outils de gestion pour sa préservation. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), porté par le SIAEBVELG, tend vers une gestion hydraulique proche des équilibres naturels. A l'origine, le SIAEBVELG était un Syndicat de Bassin versant qui gérait 500 km de crastes, les cours d'eau principaux ainsi que les 5 écluses implantées sur le Canal des étangs. Depuis 2001, avec l'animation du SAGE d'autres thématiques liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont prises en compte avec la participation de l'ensemble des usagers du bassin versant.

Dans la même démarche d'ouverture, le SIAEBVELG, l'ONF et le Comité de Pilotage (COFIL) ont souhaité engager une concertation large lors de l'élaboration de ce DOCOB. La biodiversité de ces zones humides ne saurait exister sans l'action de l'homme qui entretient le milieu en le préservant de la dynamique naturelle de fermeture des milieux (par l'installation d'espèces ligneuses). C'est pourquoi il paraît important d'identifier les pratiques favorables à la conservation du Site Natura 2000 et de les valoriser en étoffant la connaissance de la richesse naturelle du milieu. Cette approche a permis de confronter différentes logiques d'acteurs, pour un résultat très positif. Des personnes connaissant le site ont pu être mises à contribution, ainsi que des partenaires scientifiques et techniques.

C'est avec l'ensemble des acteurs du territoire que les enjeux du site ont pu être déterminés, qu'il s'agisse de la préservation des habitats ou des espèces, dont la grande diversité caractérise le site Natura 2000 des "Lacs médocains".

1.2 - Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1 334** sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit **4 613 989 ha**
- **371** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit **4 278 773 ha**

Natura 2000 en région Aquitaine

L'Aquitaine apporte une forte contribution au réseau Natura 2000 : **150** sites y sont recensés, soit près de **9%** de la contribution nationale, pour une surface totale de près de **682 000 ha** (près de **10 %** du réseau national).

On dénombre **124** sites classés au titre de la Directive Habitats, pour une superficie de **484 247 ha** ; **21** ont été désignés en Zone Spéciale de Conservation (**ZSC**). Par ailleurs, **26** Zones de Protection Spéciale (**ZPS**), désignées au titre de la Directive oiseaux, totalisent **197 407 ha**.



Figure 2: Carte des sites Natura 2000 d'Aquitaine

1.3 - Présentation du site Natura 2000

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : ZONES HUMIDES DE L'ARRIERE DUNE DU LITTORAL GIRONDIN

Date de désignation en SIC: 04/2002

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE ; Numéro officiel du site Natura 2000 : FR7200681

Localisation du site Natura 2000 : région(s) concernée(s) : Aquitaine

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s) : Gironde (33)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 11 260 hectares (11 102 hectares cartographiés au SIG)

Préfet coordinateur : Préfet de la Gironde

Opérateur : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Monsieur Henri Sabarot, Maire de Carcans

Opérateur Technique : Office National des Forêts

Prestataires techniques : CEMAGREF, Ligue pour la Protection des oiseaux, RNN de Cousseau

Groupes de travail : Groupes polyvalents se réunissant selon les ordres du jour liés aux phases d'avancement du Docob.

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

La redéfinition du périmètre Natura 2000, ainsi que son découpage au 1/25 000 est consultable dans le Tome 3, Carte 1.

↳ Représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :

- le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général de la Gironde, ou son représentant ;
- les Maires des communes de Lacanau, Saumos, Lège Cap Ferret, Le Porge, Carcans, Hourtin ;
- Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN Atlantique) ;
- Le Président de la Communauté de Communes des lacs Médocains ;
- Le Président de la Communauté de Communes Médullienne ;
- Le Président du Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) ;
- Le Président du Syndicat mixte du Pays Médoc ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal du Lac de Hourtin Carcans ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins versants du Nord Médoc ;
- Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement touristique concerté de Lacanau ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux des Bassins Versants et des Etangs du Littoral Girondin ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal pour le nettoyage des plages atlantiques ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon ;
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Saumos et Le Temple ;

↳ Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat :

- Le Préfet de la Gironde, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, ou son représentant ;
- Le Directrice Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de Gironde de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- Le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- Le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiements ou son représentant ;
- Le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou son représentant ;

↳ Représentants des Organisations socio-professionnelles et Associations d'usagers :

- Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des lacs médocains ;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ;
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;

- Le Président du Centre Régional de la Propriété forestière ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Gironde ou son représentant ;
- Le Président du Comité Départemental de Voile de la Gironde ;
- Le Président de la Ligue Aquitaine de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée ou son représentant ;
- Le Président de la SEPANSO ou son représentant ;
- Le Président de la LPO ou son représentant ;
- Le Président de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie ou son représentant ;
- Le Président de l'Association pour l'environnement et la Défense de Carcans Maubuisson ;
- Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest ou son représentant ;

↳ Personnalités qualifiées :

- Le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine ou son représentant;
- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Aquitaine, ou son représentant ;
- Le Président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique, ou son représentant ;
- Le Conservateur de la Réserve Nationale de Cousseau ou son représentant ;
- Le Conservateur de la Réserve Nationale d'Hourtin ou son représentant.

« Dans un objectif de concertation la plus large possible, les réunions d'élaboration des DOCOB étaient également ouvertes aux autres structures ou associations en ayant fait la demande. »

Seconde partie :
Rapport de présentation du
diagnostic

2.1 - Données administratives

A) Données générales

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Région	1	Aquitaine	Contribution de l'Aquitaine : 9 % des ZSC nationales	DREAL
Départements	1	Gironde	55 sites pour la Gironde (46 pour la DH, 9 pour la DO)	Préfectures
Communes	5	Hourtin, Carcans, Lacanau, Le Porge, Lège Cap Ferret	Territoire communal occupé par N2000 varie de 1 à 20 % selon les communes	ONF
Habitants	0 habitant permanent sur le site	Environ 19 382 habitants sur les 6 communes	Territoire communal de 880,22 km ² , pour 19 382 habitants, soit 25 hab/km ²	site annuaire-mairie.fr

Comme le montre le tableau précédent, le site d'étude comprend une seule région (Aquitaine) et un seul département (Gironde). En revanche, plusieurs communes se partagent le site Natura 2000 :

Département	Commune	Surface (ha)	Surface en Natura 2000 (ha)	% en Natura 2000	Canton	Communauté de communes	Nombre habitants	Densité (hab./km ²)
Gironde	Hourtin	19050	4282	22,48	Saint-Laurent-Médoc	Lacs Médocains	2 767	15
	Carcans	17540	3322	18,93			2 114	12
	Lacanau	21402	3090	14,44	Castelnau-de-Médoc		4 381	20
	Le Porge	14903	381	2,56		Médulienne	2 199	15
	Lège Cap Ferret	9362	28	0,29	Audenge	Bassin d'Arcachon Nord Atlantique	7 451	80

Comme le montre ce tableau, les Lacs en eux-mêmes recouvrent la majeure partie du Site Natura 2000 (70%) et c'est pourquoi les communes sur lesquelles ils s'étendent sont les plus concernées par le périmètre Natura 2000.

B) OUTILS D'INVENTAIRES OU DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)	257 ha	Le marais du Palu de Molua	Intégré au périmètre de la zone étudiée, zone à très fort enjeu écologique	MNHN
	91 ha	Berle de Lupian		MNHN
	59 ha	Berle de la Garroueyre		MNHN
	807 ha	L'Etang de Cousseau et marais environnants de Talaris et du Montaut		MNHN
	352 ha	Marais de la rive orientale de l'Etang de Lacanau		MNHN
	24 ha	Etang de Batejin		MNHN
	34 ha	Etang de Batourtot		MNHN
	49 ha	Etang de Lède basse		MNHN
	25 ha	Etang de Joncru		MNHN
	20 ha	Etang de Langouarde		MNHN
	27 ha	Marais de la Lède des Agaçats		MNHN
	64 ha	Barin de Clarence	Contact avec le périmètre de la zone étudiée au Nord Ouest de Cousseau	MNHN
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF 2)	2 955 ha	Marais de l'Arrière littoral du Nord Médoc	Contact avec le périmètre de la zone étudiée au Nord du site étudié	MNHN
	11 536 ha	Marais et arrière dune du littoral girondin	Couvre l'ensemble de la zone étudiée, zone à fort enjeu écologique	MNHN
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	20 390 ha	Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin	En connexion avec le site étudié à sa limite Sud.	MNHN
	3 919 ha	Réserve naturelle de l'étang de Cousseau et secteur représentatif de la côte médocaine.	Zone à très fort enjeu écologique, au cœur de la zone étudiée.	MNHN
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	983 ha	Etang de Cousseau, Palu de Molua...	Le site d'étude intègre 10 Espaces Naturels Sensible qui appartiennent au Conseil Général ou au Conservatoire du littoral. Ce secteurs bénéficient de financement spécifique (la Taxe Départementale pour les ENS, prélevée sur les permis de construire) pour la gestion des milieux naturels en vue de leur préservation.	CG33
Zone de Prémption au titre des ENS (ZPENS)	3 183 ha	Marais de Montaut...	Il s'agit de secteurs à enjeux environnementaux situés aux alentours des lacs et sur lesquels le Conseil général peut exercer son droit de préemption pour acquérir les parcelles afin de créer de nouveaux ENS.	CG33



Figure 3: Localisation des ZNIEFF et ZICO d'Arcachon à la Pointe de Grave

Comme le montre le tableau précédent, les richesses de la façade atlantique girondine sont depuis longtemps identifiées et notamment au travers des inventaires ZNIEFF et ZICO réalisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle en collaboration avec les associations naturalistes locales, dans les années 1980.

Ce sont ces périmètres qui ont servi de base à l'établissement du réseau de site Natura 2000 français comme le montre les cartes suivantes, sur la partie côtière de la Gironde.

Le site Natura 2000 des Lacs médocains n'échappe pas à cette logique puisque la totalité du site est inclus dans une ZNIEFF de type 2 et bon nombre de secteurs sont des ZNIEFF de type 1 (Palu de Molua, Etangs du Porge...). La RNN de Cousseau et la Forêt Domaniale de Lacanau font également l'objet d'une ZICO.

Le point principal de ce réseau de site arrière dunaire est qu'il va permettre une continuité dans la préservation des habitats et espèces des zones humides du littoral girondin. Lors de la rédaction de ce DOCOB, l'ONF a cherché à travailler avec les opérateurs de site NATURA 2000 (Nord Médoc, Arcachon) pour assurer une cohérence et une continuité dans les périmètres de site Natura 2000.

En effet, agir sur un site n'a que peu de sens si l'on ne travaille pas à une échelle plus large sur les problématiques de corridor écologique, de connexion des populations (Loutre, Vison d'Europe...). Ces sites vont également avoir pour objectif d'identifier et de conforter les pratiques bénéfiques à la conservation du milieu naturel (entretien des zones humides...) dans une démarche concertation au sein du territoire.

Concernant les autres outils de gestion des milieux naturels (Cf. Tableau page suivante), le site d'étude a également la chance de comporter deux RNN (Cousseau et Hourtin), une RBD (Vignotte, Virevieille, Batejin) et de nombreux ENS (Molua, Cousseau...) qui sont autant d'outils complémentaires pour la valorisation et la gestion des milieux naturels.

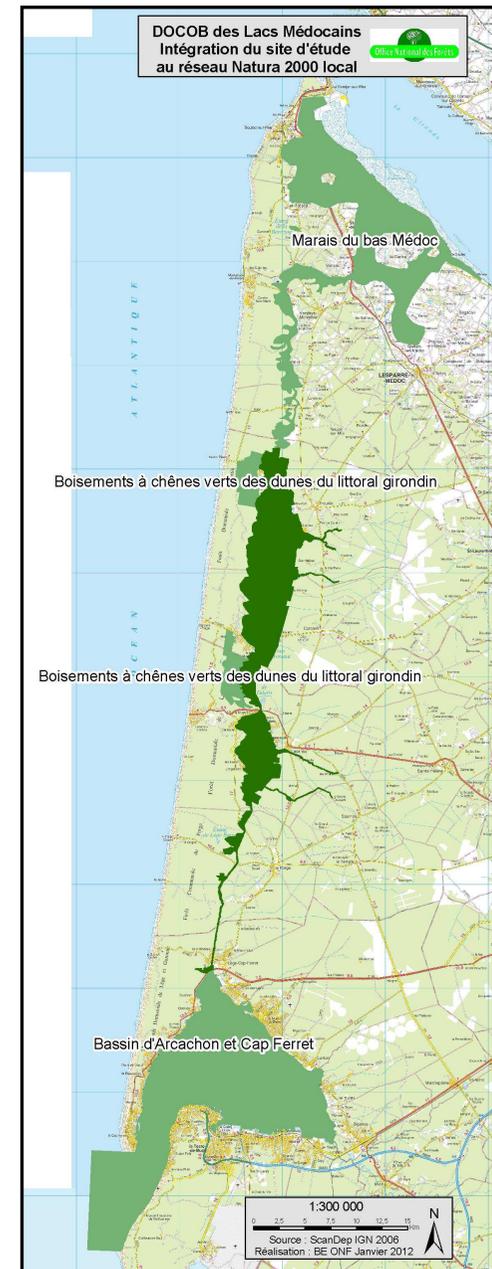


Figure 4: Localisation des sites Natura 2000 d'Arcachon à la Pointe de Grave

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	217 ha	RBD de Vire vieille, Vignotte et Batejin	Intégré au périmètre de la zone étudiée, zone à très fort enjeu écologique	ONF
Réserve Naturelle Nationale (RNN)	2 151 ha	RNN des Dunes et Marais d'Hourtin	Intégré au périmètre de la zone étudiée, zone à très fort enjeu écologique	ONF
	600 ha	RNN de l'Etang de Cousseau		DREAL
	496 ha	RNN des Prés salés d'Arès Lège Cap-Ferret	Limite Sud du site Natura 2000, enjeu de connexion biologique	DREAL
Sites Natura 2000 relevant de la Directive Oiseaux (ZPS)	320 ha	ZPS FR7210024: Bassin d'Arcachon : Prés salés d'Arès	Limite Sud du site Natura 2000, enjeu de connexion biologique	DREAL
	3 919 ha	ZPS FR7210030 : Côte médocaine : Dunes boisées et dépressions humides	Intégré au périmètre N2000, au niveau de l'étang de Cousseau	DREAL
	23 987 ha	ZPS FR7210065: Marais du Nord Médoc	Intégré pour moitié au site Natura 2000, Palu de Molua	DREAL
Site Natura 2000 relevant de la Directive Habitat Faune Flore (ZSC)	22 685 ha	ZSC FR7200679: Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	Au Sud du Site Natura 2000, enjeu de connexion biologique	DREAL
	14 703 ha	ZSC FR7200680 : Marais du bas Médoc	Limite Nord du site Natura 2000, enjeu de connexion biologique	DREAL
	11 255 ha	ZSC FR7200681: Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin	Périmètre Natura 2000 de la zone étudiée	DREAL
	2081 ha	ZSC FR7200697 : Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin	Limite Nord-Ouest de la zone étudiée et à l'Ouest de l'Etang de Cousseau, enjeu de connexion biologique et assure une continuité des actions entre le cordon dunaire et les lacs médocains	DREAL

C) OUTILS DE PLANIFICATION, DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS OU DE PROTECTION DU PAYSAGE

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Site inscrit	39 362 ha	Site inscrit "des étangs girondins"	Ce périmètre est en révision. Il englobe les deux grands étangs médocains (Carcans-Hourtin, Lacanau) ainsi que le réseau d'étangs du Porge. Il englobe également les rives des lacs et la zone dunaire jusqu'à l'océan. Ce classement a pour but d'identifier le caractère exceptionnel du paysage des lacs médocains sans pour autant le protéger, seule l'activité de camping sauvage y est interdite.	DREAL
Site classé	8 264 ha	Sites classés des "Etangs girondins" (Hourtin, Carcans, Lacanau) et des "Rives de l'Etang de Hourtin, Carcans"	Ce périmètre est en révision. Le périmètre initial comprend les étangs de Carcans-Hourtin et de Lacanau, ainsi que leurs rives Est. Ce classement est une protection car "les monuments naturels et les sites classés, quelque soit le propriétaire, ne peuvent ni être détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du Ministre chargé des Sites après avis de la Commission départementale des sites". Le but étant de préserver le paysage de toute dégradation.	DREAL
Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (PPRIF)	6 communes	Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt	Le site Natura 2000 n'est que peu concerné par le risque incendie (la majorité du périmètre étant les lacs), comme le montre la carte du risque d'aléas (cf. page suivante). Zones du risque d'aléas : Faible : 1 176 ha Moyen : 392 ha Fort : 717 ha Nul : 8 824 ha	ONF
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	1	Couvre les 5 communes du Site Natura 2000	Les enjeux de conservation de la biodiversité issus du DOCOB sont intégrés au SAGE. L'objectif principal étant de concilier les différents usages des lacs (risque d'inondation pour les habitations, nautisme...) avec un respect maximal des variations saisonnières de niveau d'eau.	SIAEBVELG
Plan Locaux d'Urbanismes (PLU) et autres documents d'urbanisme	Données non disponible	Données issues des PPRIF réalisés par l'ONF	La carte des enjeux urbanistiques (parcelle construite, vouées à être construite et potentiellement constructible) montre bien que le site Natura 2000 n'est pas menacé par l'urbanisation car ce phénomène se concentre essentiellement en pourtour de bourg.	ONF
Loi littoral	5 communes	Loi littoral hors territoire estuarien	Les communes des Lacs médocains sont concernées par la Loi littoral. En dehors des zones identifiées par les PLU, SCOOT comme constructible, aucune construction en dur n'est possible dans le périmètre et cela, en application de cette loi.	DREAL

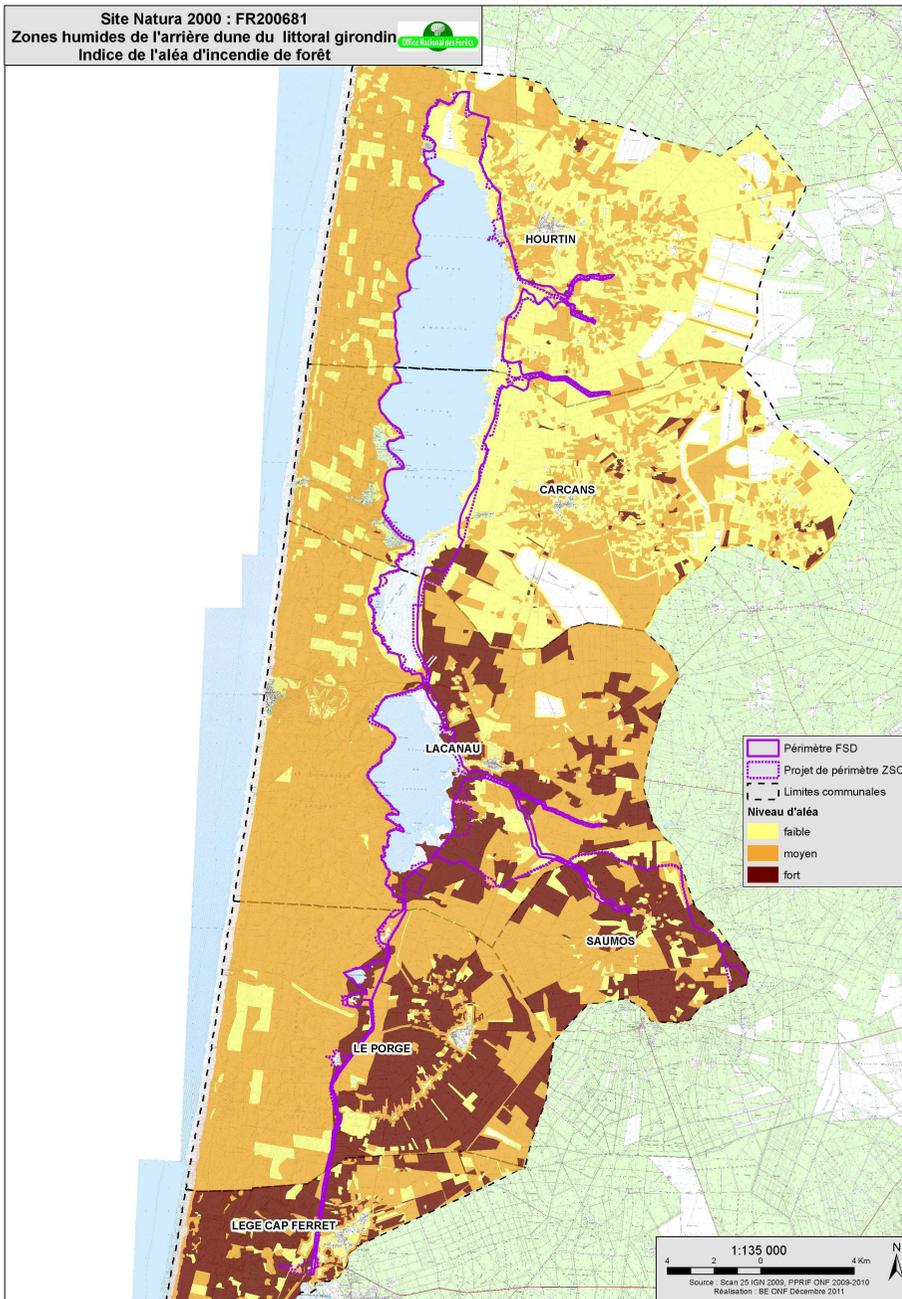


Figure 5: Carte des aléas incendie issue des travaux relatif à l'élaboration des PPRIF Communaux ou des documents d'information sur le risque.

SYNTHESE

Le site Natura 2000 des "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" s'étend sur 6 communes et occupe entre 1 et 25% de leur surface. Le territoire alentour est composé de terrain forestier avec la Pinède cultivée à l'Est et la Forêt dunaire, essentiellement gérée par l'ONF à l'Ouest. Le cordon littoral, fortement fréquenté en saison estivale, ne fait pas partie du site Natura 2000. L'essentiel de la fréquentation se concentre sur les Lacs médocains (Carcans-Hourtin et Lacanau) avec différentes pratiques de pêche et de nautisme. La densité de population est relativement faible (hors saison touristique), de l'ordre de 25 hab. /km² en moyenne.

Comme le montre les différents périmètres réglementaires précédemment listés, le site Natura 2000 des "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" est une zone à enjeux écologiques majeurs au niveau européen. Cet intérêt biologique de tout premier ordre est bien connu par le monde scientifique, naturaliste et les acteurs du territoire. Celui-ci ressort au travers des périmètres ZNIEFF 1 (12 au total), ZNIEFF 2 (2 au total) et ZICO (2 au total) qui ont bénéficié d'inventaires naturalistes listant les différentes espèces patrimoniales présentes.

On pourra se référer aux Carte N° 2,3 (Tome 3) qui localisent géographiquement les différents périmètres réglementaires environnementaux, paysagers ou les enjeux urbains.

*Photo 2: Etang de
Langouarde.
Propriété de la
commune du Porge.
Tourneur. 2011*



2.2 - Situation des propriétés dans le site

(Voir Carte N°1 – Périmètre du site)

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés publiques	11 propriétaires 88% du foncier	Communes, ONF, SIAEBVELG, Organisme d'Etat (CG33...)	9851	Les propriétaires des différentes structures publiques sont très investis dans la restauration des milieux naturels. Leur présence en forte proportion va permettre de soutenir leur démarche au travers des contrats Natura 2000.	SIG/ Cadastre
Propriétés privées	249 propriétaires 12% du foncier	Privés	1252	Les propriétaires privés sont nombreux à des proportions inégales (0,5 à 200 ha). Ils pourront également bénéficier de contrats Natura 2000 afin de maximiser l'intérêt biologique des parcelles et cela, en cohérence avec les usages en cours.	SIG/ Cadastre

SYNTHÈSE

La majorité du foncier relève du domaine public (88%). La carte de répartition du foncier par commune est consultable en Annexe n°5.

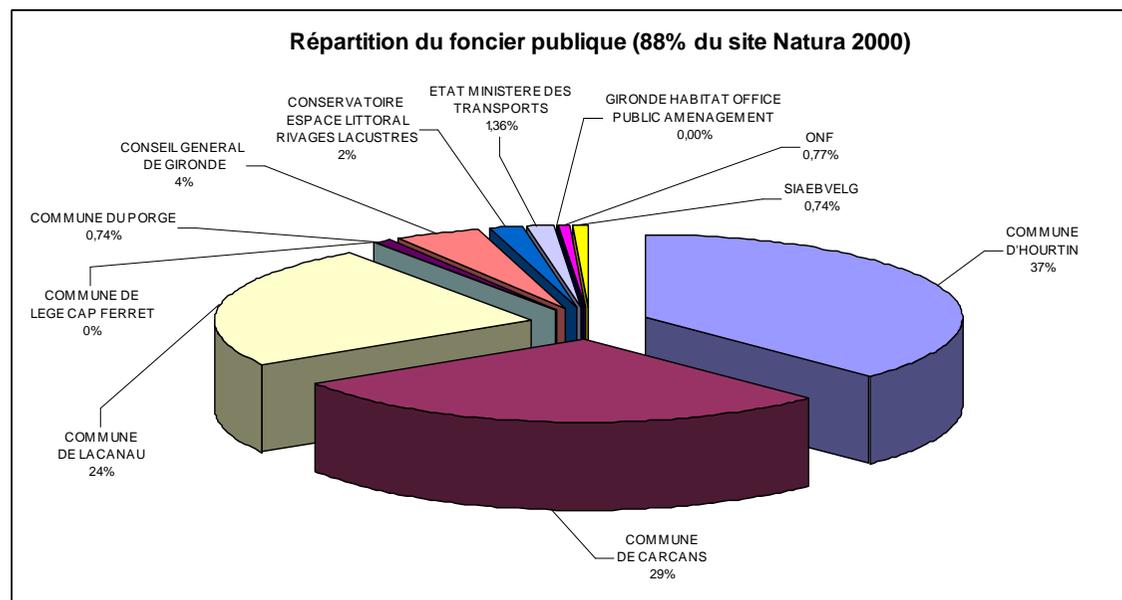
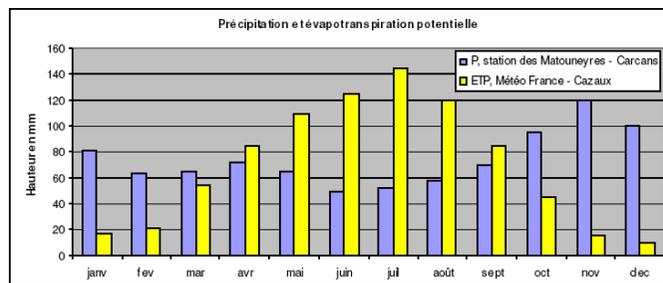


Figure 6: Répartition de la propriété foncière public

2.3 - Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	De type océanique tempéré "Aquitain"	<p>Pluviométrie annuelle moyenne de 1997 à 2003 est de 987,2mm. Variable car influencée par l'Océan Atlantique. Elle croît du Nord au Sud (de la pointe de l'estuaire de la Gironde à Bordeaux) et diminue d'Est en Ouest. Le mois le plus humide est le mois de novembre tandis que la période la plus sèche sur six ans est en mai et juin. Concernant les températures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moyenne minimale de 5,6 °C (de novembre à avril) - une moyenne maximale de 15,7 °C (de mai à octobre) <p>La moyenne annuelle des températures est de 14,1° de 1985 à 1999. La température moyenne est de 18,9°C pendant les périodes sèches et de 10,4°C pendant les périodes pluvieuses. L'amplitude thermique est plus faible d'un demi degré en bordure de l'océan que dans les terres.. Environ 30 jours de gelées sous abris sont recensés annuellement. Le mois le plus chaud est le mois de juillet et le mois le plus froid est le mois de janvier.</p>	Météo France
Géologie	Formations sédimentaires et glaciations quaternaires	<p>Coincé entre les hautes dunes modernes à l'ouest et le plateau landais à l'est et situé dans une zone basse périlacustre, le pourtour des Lacs médocains comporte donc une mosaïque de dépôts sédimentaires avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sables hydro éoliens dits "sables des Landes", tardi-glaciaires. Cette formation est composée d'arénites 1 (97 % à la base et 93 % au sommet) et de reliquats de lutites 2. Il y a 60 à 70 % des grains qui sont éolisés et 30 à 40 % qui sont émoussés luisants ou non usés, ce qui laisse supposer que le transport a pu se faire en partie au moins par ruissellement. - Des alluvions tourbeux de la zone des étangs, composés de sables éolisés plus ou moins tourbeux. 	Cartes géologiques BRGM
Pédologie	Podzol humo-ferrique	<p>Le type de sol le plus répandu sur le sable des Landes est le podzol humo-ferrique caractérisé par un horizon appauvri (A) très épais et accumulation humoferrugineuse plus ou moins forte dans l'horizon (B) appelé alios. Dans les zones humides, on trouve des sols sableux podzolisés humifères plus ou moins hydromorphes. Ils sont caractérisés par une forte acidité, une pauvreté en ressources minérales utilisables, la présence d'un alios plus ou moins induré, superficiel, et d'une nappe phréatique atteignant la surface en hiver dans les landes humides. Ces sols hydromorphes sont généralement des réductisols typiques. Aux zones à hydromorphie plus profonde correspondent des arénosols-réductisols.</p>	SAGE ONF

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/
Hydrographie	<p>Lac de Carcans-Hourtin: 6200 ha Lac de Lacanau : 2000 ha</p> <p>Canal des étangs : 7,5 Km Canal du Porge : 18,5 Km</p> <p><u>Crastes :</u></p> <p>Réseau principal : 500 Km Réseau secondaire : 800 Km</p>	<p>L'alimentation en eau est principalement liée au marnage des étangs de Lacanau et de Carcans-Hourtin. Ces deux étangs bénéficient des apports du bassin versant des Lacs médocains intimement lié aux variations du niveau de la nappe plio-quadernaire. Le bassin versant est caractérisé par un réseau dense de crastes et de fossés créés. Il n'existe pas de cours d'eau à proprement parler mais plutôt des fossés de drainage, dont les plus importants sont dénommés "crastes". La plupart d'entre eux ont été creusé au cours de la seconde moitié du XIX ème siècle. Dans la terminologie locale, un autre nom est employé pour désigner certaines crastes. Il s'agit des "berles" : "fossés aménagés dans l'ancien lit comblé par les sables de ruisseaux naturels préexistants qui ont laissé le nom de Berle". Ces berles devaient très certainement rejoindre la mer lorsque le sable ne recouvrait pas encore la zone. Les berles ont des tracés plus méandriques que celui des crastes rectilignes. Les berles et les crastes s'écoulent vers les lacs en fonction de la pente est-ouest.</p> <p>Le fonctionnement hydrologique du site Natura 2000 est donc principalement conditionné par le climat (précipitation, évapotranspiration), les propriétés morphodynamique des étangs et leur alimentation par le bassin versant (réseau de crastes, nappe plio-quadernaire). Dans une moindre mesure, les niveaux d'eau sont influencés par la gestion humaine, avec comme objectif principal de limiter le risque d'inondation par la gestion des vannages (cf. carte page suivante). Pour plus de détail, le SAGE est consultable au lien suivant et notamment les pages 22 à 25 qui concernent la gestion quantitative de l'eau : http://gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/SAGELacsMedocains_PAGDReglement_Juillet2011.pdf</p>	SAGE
Bilan hydrique	/	<p><i>Précipitation et évapotranspiration, moyennes mensuelles (1985-1999).</i></p> <p>Le climat est marqué par des précipitations relativement fréquentes au cours de l'année, mais plus abondantes en hiver et automne. Les périodes de déficit hydrique s'étalent d'avril à septembre. L'ETP, très importante en période estivale, est un facteur déterminant dans la variation des niveaux d'eau de la nappe et des lacs.</p>	SAGE



Topographie	Altitude maximale : 51 m	<p>Le bassin versant des lacs médocains forme un vaste plateau presque horizontal. La pente est souvent inférieure à 1/1000. La pente varie d'Est en Ouest : de 40 m NGF (Nivellement Général de France) en bordure Est du bassin versant à 13 m NGF à l'Ouest autour des lacs.</p> <p>A l'Ouest des étangs, on note la présence de nombreux cordons de dunes barkhanoïdes culminants à 51 m. A l'Est des étangs, le plateau landais constitue une vaste étendue plane possédant une altitude moyenne de 14 m.</p>	IGN
-------------	--------------------------	--	-----

SYNTHESE

Le climat est caractéristique de la zone étudiée, la spécificité physique du site réside davantage dans son fonctionnement hydrographique qui est influencé à la fois par les processus naturels (précipitations = fluctuations saisonnières du niveau de la nappe plio quaternaire, évapotranspiration) et les processus d'origine humaine (gestion des ouvrages hydrauliques, réseau de drainage...). La topographie est globalement plane, mais le léger relief présent en bordure d'étang a permis de créer un gradient hydromorphique en fonction de la hauteur de la nappe, auxquels sont associés différents types de végétations comme le montre le schéma suivant :

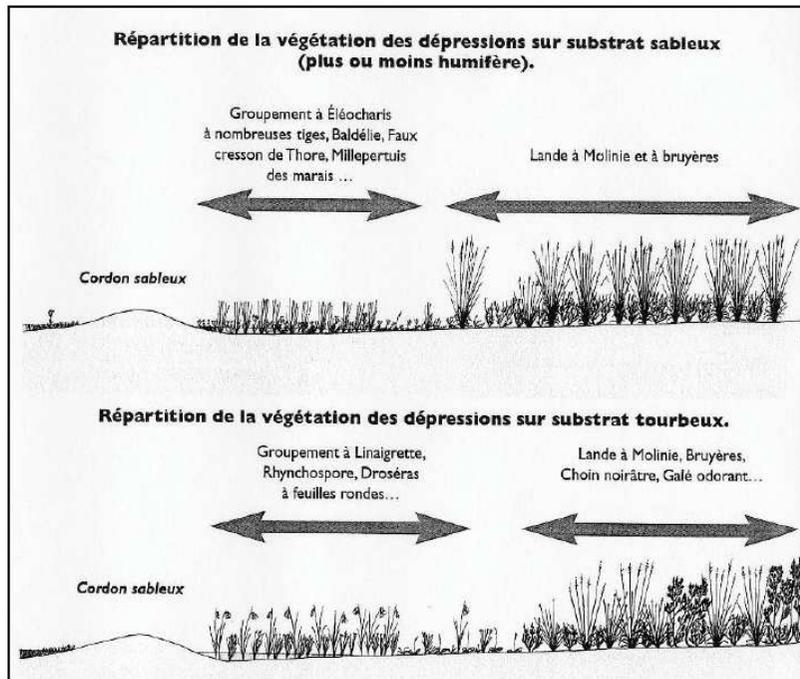


Figure 7 : Schéma des principales formations herbacées et de landes basses présentes dans les marais rétro-littoraux en fonction du substrat (Maizeret, 2005)

Le fonctionnement hydrologique des marais de pourtour d'étang (Rive Est) est de type : "inondation hivernale / assec estival". Ce fonctionnement, favorisant un marnage important, est propice au développement de ceintures de végétations diversifiées. Les niveaux d'eau doivent continuer à être gérés de façon à conserver toutes les propriétés fonctionnelles des étangs, qui font le caractère exceptionnel du Site Natura 2000. En ce sens, les dispositions actuelles du SAGE prévoient la recherche d'un marnage plus important par une augmentation des niveaux d'eau en hiver et au printemps. C'est un déficit difficile à relever car la préoccupation majeure pour atteindre cet objectif est la prévention des inondations en hiver.

A titre d'exemple, l'écluse de Batejin, en aval de l'étang de Lacanau, permet de réguler le niveau d'eau. De ce fait, elle conditionne l'alimentation en eau des zones humides attenantes :

- Les niveaux varient entre 13,80 m en période des hautes eaux, et 12,80 m en basses eaux.
- Le marnage maximal est de 1 m sur un cycle annuel. Au vu des études réalisées sur les niveaux de nappes autour des étangs landais, il est plus vraisemblable que le marnage annuel ne soit plus dorénavant de 50 cm maximum.

Ce marnage saisonnier est primordial pour le maintien des habitats naturels associés aux zones humides arrière dunaires. La colonisation végétale et les fluctuations de la nappe, associées à des conditions climatiques variables, ont permis la formation de sols de la famille des podzols, plus ou moins développés. Un horizon induré nommé alios est souvent présent à faible profondeur (moins de 60 cm). Le réseau hydrographique est composé de plusieurs éléments, avec grand nombre de fossés artificiels et des dépressions humides naturelles (localement appelées "barins") ou anthropiques (blanc de tonnes...). C'est cette configuration spécifique au marais de bordure d'étang, ainsi que leurs dépressions humides, qu'elles soient naturelles ou artificielles, qui font de ces secteurs des zones d'un intérêt écologique majeur pour les habitats ou les espèces.

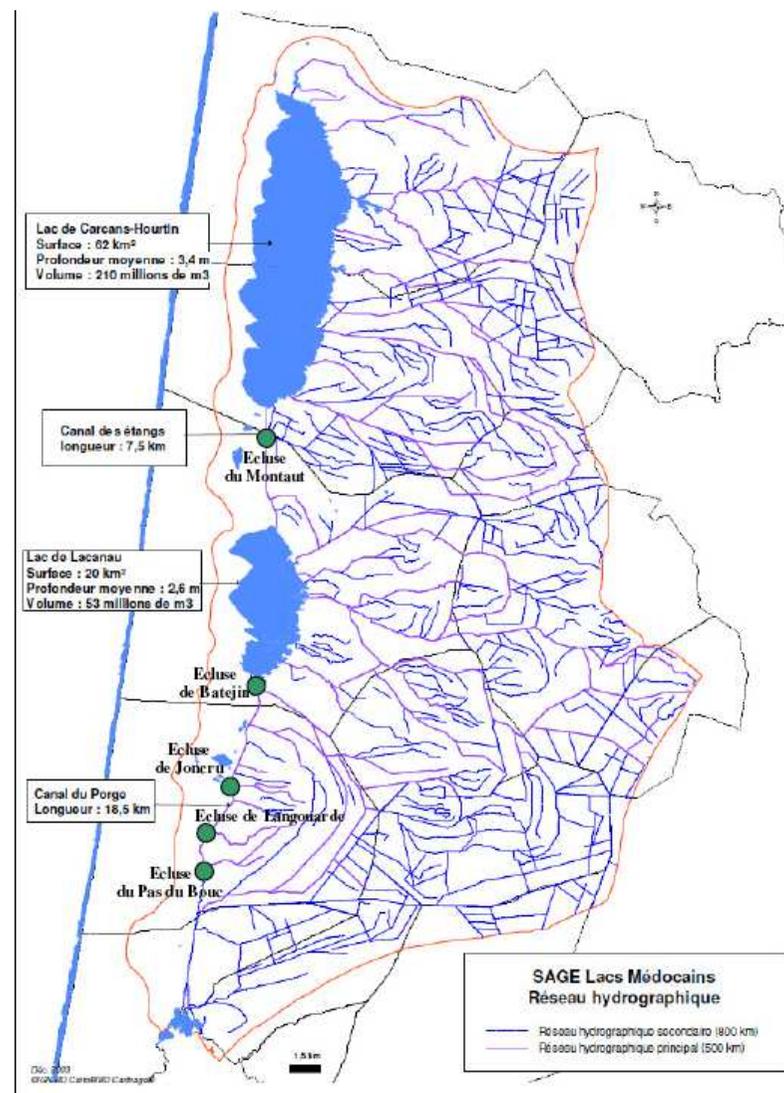


Figure 8: Réseau hydrographique des Lacs

2.4 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

A) FICHES USAGES

Fiches usages N°1: Activités de nautisme sur les Lacs médocains

Usagers concernés

: Une multitude de pratiques se partagent les lacs médocains : voile, kite surf, Jetski (uniquement sur le Lac de Carcans-Hourtin), ski nautique, canoë.



Des manifestations sportives d'ampleur internationale ont parfois lieu sur les lacs. Chaque activité bénéficie de zones spécifiques, délimitées et définies dans les règlements de navigation propre à chaque Lac.

Description générale

Ces pratiques ont lieu toute l'année, avec une fréquentation accentuée du début du printemps à la fin de l'été. Les principaux pôles d'attraction sont les ports d'Hourtin, Lacanau et les mouillages de Carcans-Maubuisson. La rive Ouest possède des structures dédiées aux différents clubs du nautisme, notamment sur le site de Bombannes (Carcans), Piqueyrot (Hourtin) et à Longarisse (Lacanau). La plupart des usagers du nautisme sont très attachés au caractère naturel des lacs et font preuve d'initiative pour les préserver (emploi d'autocollant bio dégradable sur les bateaux...). Les loisirs motorisés (Jetski, Ski nautique) se font sur des secteurs bien délimités, ce qui permet de limiter l'impact sur les roselières.

Localisation sur le site

Les clubs qui encadrent ces pratiques respectent les règlements de navigation des deux lacs :

Carcans-Hourtin : le dernier règlement de la navigation a été approuvé par arrêté en 2007 :

- Rive est : interdiction de naviguer sur une bande de 500 mètres de large.
- Rive ouest : limitation de la vitesse à 3 km/h sur une bande de 300 mètres de large (2 200ha excluent de la navigation sur 6 200 ha).
Limitation à 50 bateaux à moteur de plus de 100 CV/communes.

Lacanau : l'arrêté préfectoral approuvant le dernier règlement de navigation a été signé en 3 juillet 1997 :

- Vitesse limitée sur tout le plan d'eau à 10 km/h, exceptée pour la pratique du ski nautique dans les zones qui lui sont réservées.
- Rive est : Navigation autorisée sur une bande de 300 m mais limitée à 5 km/h.
- Rive ouest : vitesse également limitée à 3 km/h sur une bande de 300 mètres de large.

Il n'y a pas de limitation du nombre de bateaux.

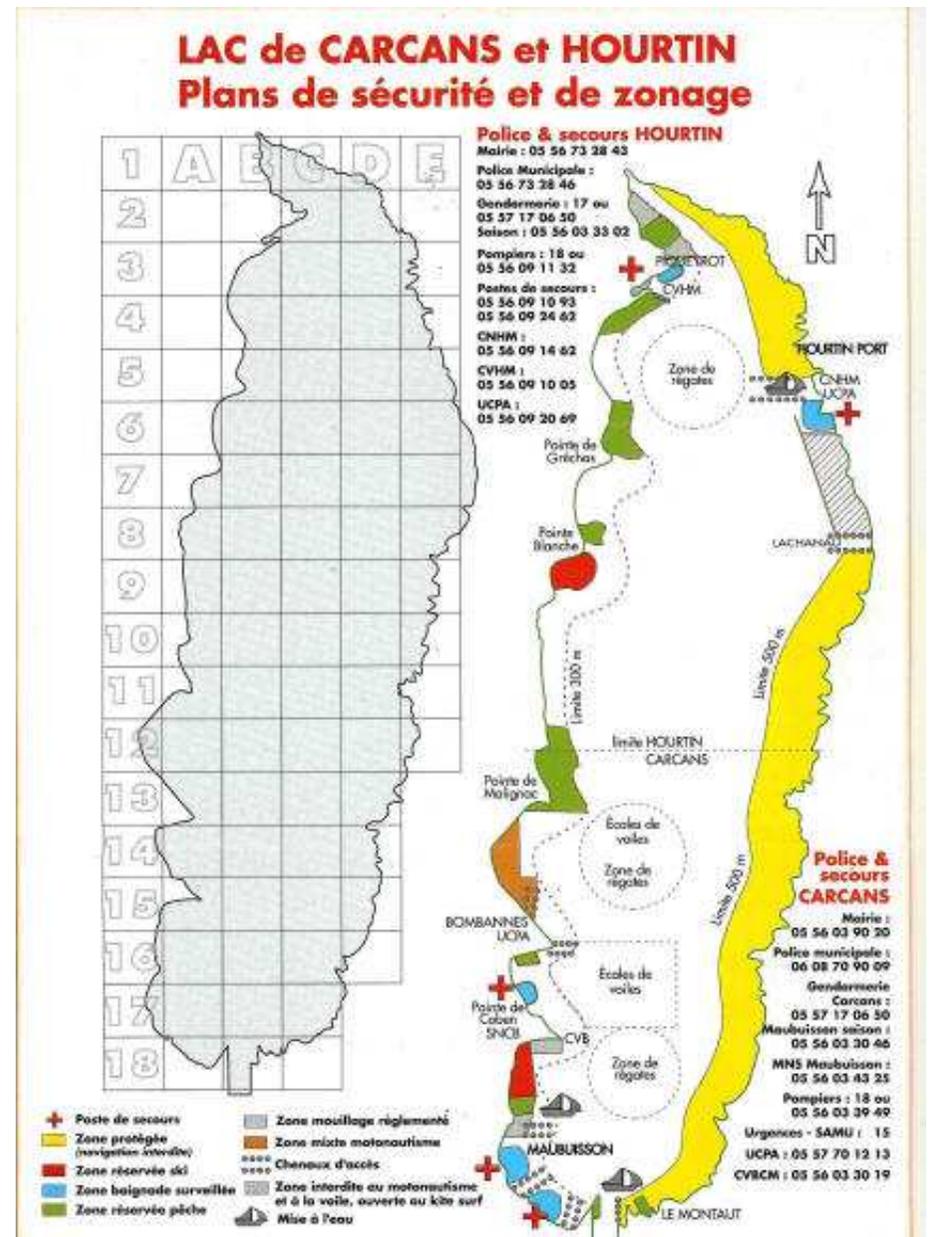
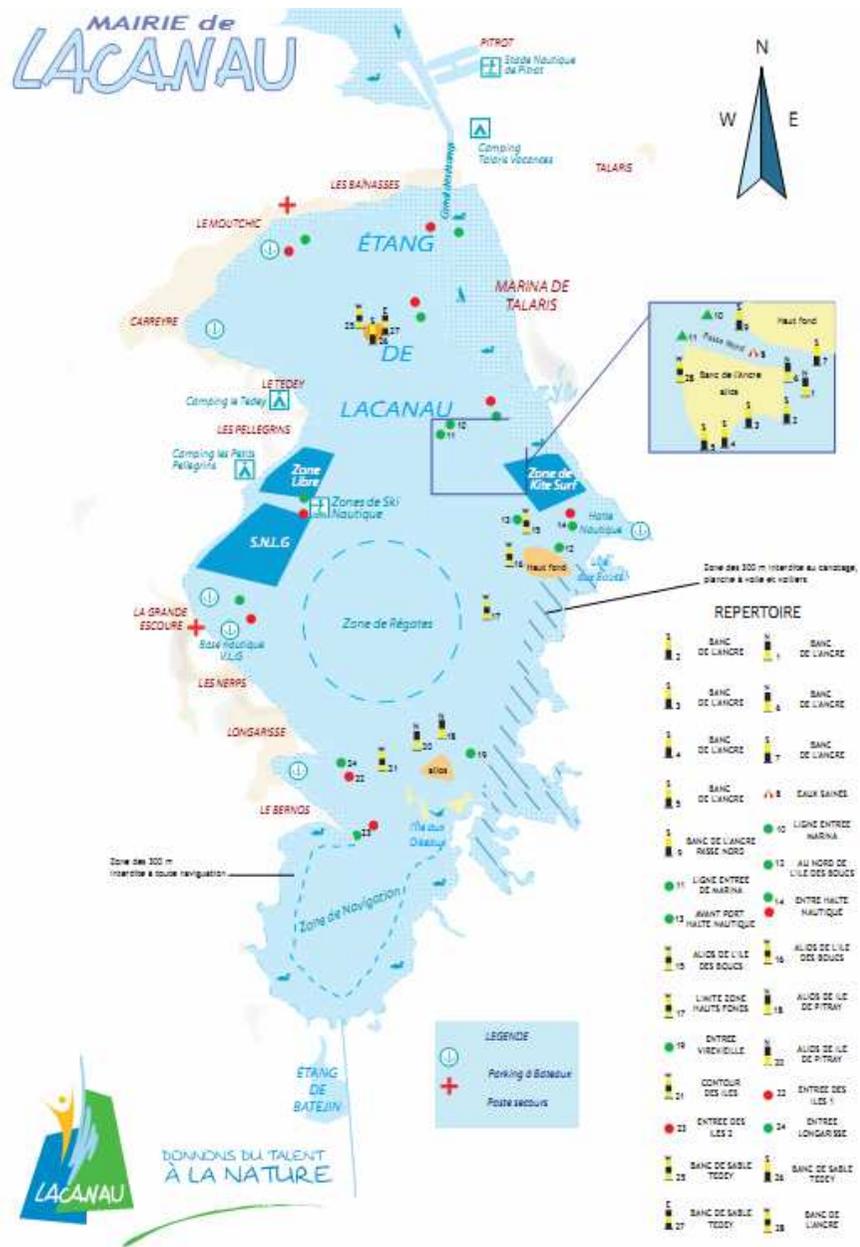
Interactions avec le site Natura 2000

⊖ Impact négatif :

- roselières : zone de battiage régulier (sortie de port) et zone dédiée au ski nautique

⊕ Impact positif :

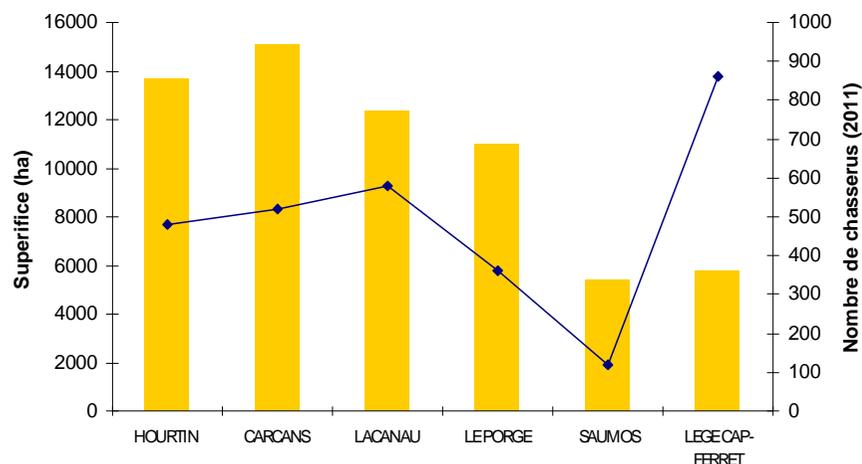
- clubs demandeurs de connaissance et de formation sur les milieux naturels
- activité permettant la découverte du milieu aquatique, vecteur de sensibilisation à l'environnement



Fiches usages N°2: Activités cynégétiques

En annexe de ce DOCOB, une étude de la FDC33 intitulée "Contexte cynégétique et implication des chasseurs locaux dans la restauration et l'entretien des zones humides des étangs et des marais arrière littoraux médocains" sera consultable. Il s'agit ici d'en résumer les grandes lignes et les implications sur le site Natura 2000.

Usagers concernés : Au niveau communal, la chasse est organisée en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Leurs activités sont encadrées par la FDC33, ce qui permet une gestion plus homogène de la faune et de la chasse. **6 ACCA** sont inclus dans le périmètre Natura 2000 des lacs médocains. Les superficies chassables et le nombre de chasseurs par commune s'organisent de la façon suivante :



Ces 6 structures de chasse gèrent plus de **63 000 ha**, en collaboration avec tous les acteurs de l'espace rural. **2 917** chasseurs (résidents et extérieurs) pratiquent leur passion autour des lacs médocains.

Description générale

Les modes de chasse les plus pratiqués en forêt et autour des lacs et marais du secteur sont les suivants :

- La Chasse à la tonne aux canards (207 installations)
- La Chasse à la Bécassine
- Les Passées aux grives
- La Chasse de la bécasse au chien d'arrêt
- La Chasse aux pentes aux Alouettes (33 installations)
- Le Sanglier, le Chevreuil et le Cerf en battue aux chiens courants
- La Chasse au lièvre aux chiens courants
- La Vénerie (chasse à courre)



"Tonne à canard" camouflée par de jeunes Saules. Marais du Montaut.

Ces différentes pratiques, dans le respect des règlements locaux et nationaux, sont nécessaires au maintien des milieux naturels, notamment au travers de la régulation du grand gibier. D'autre part, la pratique de la chasse à la tonne implique un entretien des zones humides alentours, pour un résultat très positif sur la flore. Les ACCA, au travers des différentes rencontres, ont manifesté leur souhait de s'investir dans la démarche de retour du pâturage des rives des lacs. L'ACCA de Lacanau, en lien avec l'éleveur Thomas Poulain, a déjà débuté ce projet sur le secteur de Talaris.

Localisation sur le site

En dehors des chasses privées (17 au total, surface 4 000 ha), des chasses privées non-cloturées (Forêt domaniale), des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) et du milieu urbain, il s'agit de territoire de chasse des ACCA.

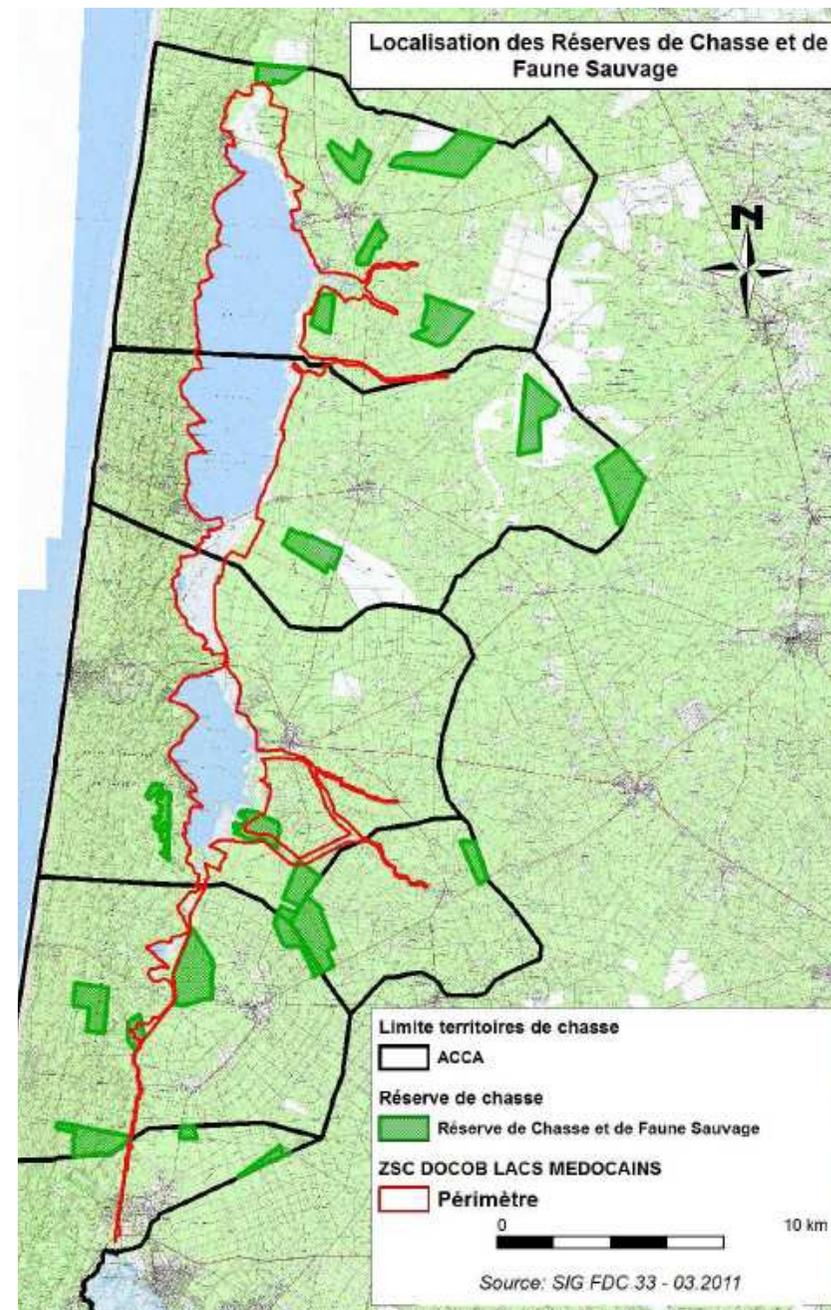
Interactions avec le site Natura 2000

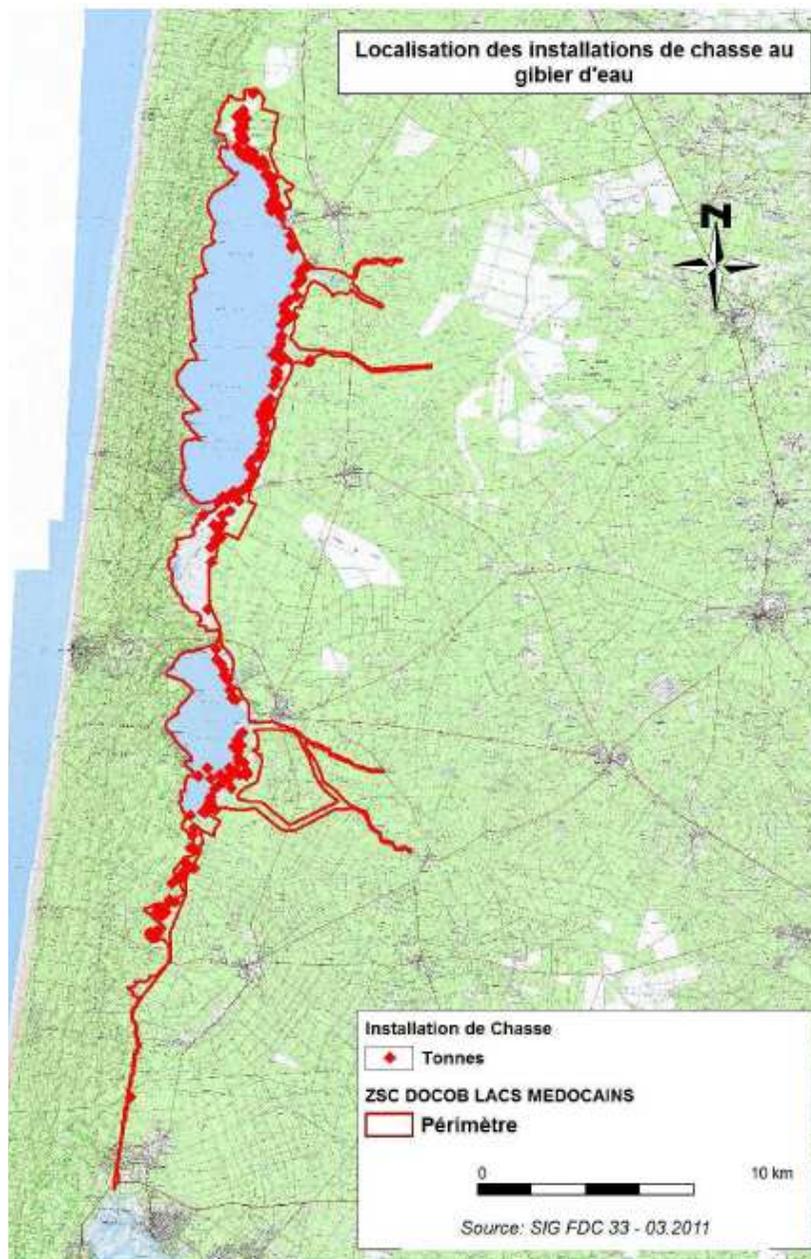
⊖ Impact négatif :

- quelques recommandations déjà formulées par la FDC33 et les ACCA sont à conforter sur les sujets suivants :
 - problème d'utilisation d'espèces invasives comme camouflage pour les installations de tonne
 - utilisation de matériaux inertes sur une minorité d'installations entraînant une dénaturalisation du substrat
 - problème de passage en engin motorisé au sein même des lacs lors des périodes de basses eaux

⊕ Impact positif :

- grand rôle dans le maintien de l'ouverture des milieux sur les zones humides de rives des lacs : nombreux travaux de génie écologique en partenariat avec les communes
 - travaux de brûlage dirigé,
 - broyage de lande humide,
 - lancement de l'entretien par pâturage
- restauration de l'étang de Langouarde, zone à très fort enjeu écologique
- rôle important des mares de tonnes sur le maintien de groupements végétaux amphibies à haute valeur patrimoniale
- rôle important des pentes à alouettes sur le maintien d'espèces végétales à forts enjeux
- activité de découverte de la nature, vecteur de sensibilisation à la protection des Lacs
- nettoyage des rives des lacs lors de grandes opérations en partenariat avec les communes et les autres usagers (Nautisme...)

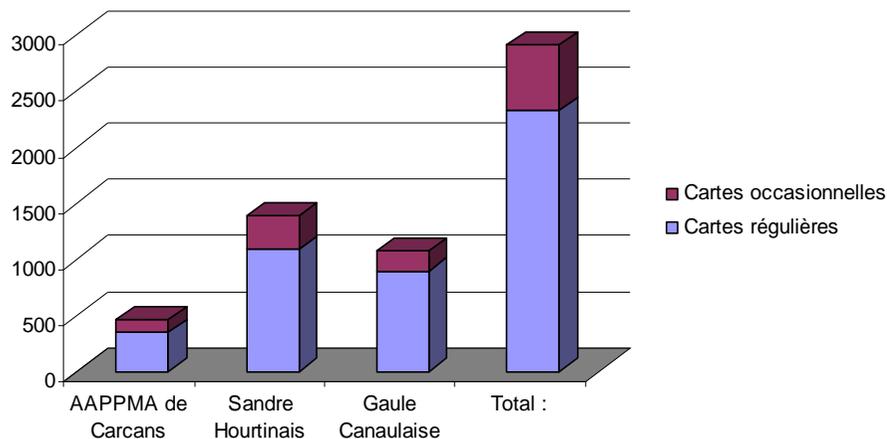




Fiches usages N°3: Activités de pêches

Usagers concernés : Les 3 communes des Lacs médocains sont organisées en AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques). Comme chaque A.A.P.P.M.A., elles doivent mettre en oeuvre un Plan de Gestion Piscicole conforme aux orientations fixées par la Fédération Départementale pour une gestion optimale de la ressource piscicole et du milieu aquatique.

Répartition du nombre de pêcheurs par commune



Ces 3 structures possèdent les droits de pêche sur leur portion de lacs respectives et cela en fonction du découpage des territoires communaux. Plusieurs réserves de pêche existent sur les lacs (Cf. carte en page suivante). La pratique de la pêche est une activité de nature importante sur les Lacs puisqu'elle comptabilise près de 3000 adhérents (réguliers ou occasionnels) sur une année de pratique (chiffre de 2010).

Description générale

Les A.A.P.P.M.A contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole. Plusieurs types de pêches sont pratiquées :

- Pêche au coup (Gardon, Brème...)
- Pêche de la carpe (Parcours de nuit...)
- Pêche du carnassier (Sandre, Brochet...)

Le caractère exceptionnel des masses d'eau (vaste étendue) permet entre autre l'organisation de manifestations sportives nationales, voire internationales. La pêche, de par la découverte du milieu aquatique qu'elle permet, a un rôle important dans la sensibilisation des pratiquants au



caractère fragile des lacs. Les AAPPMA en sont pleinement conscientes et réalisent déjà des opérations de restauration de frayère afin d'améliorer les conditions de vie de certaines espèces comme le Brochet. Un point important est également l'arrêt du braconnage de la Civelle le long du canal, notamment par le démontage des "pits à piballe" (hormis un petit nombre autorisé pour la pêche professionnelle). Dans une démarche d'ouverture, les pêcheurs sont favorables au montage de projet en partenariat afin de restaurer les milieux aquatiques.

Localisation sur le site

En dehors des Réserves de pêche (Cf. carte en page suivante), de la RNN d'Hourtin et de la RNN de Cousseau, l'intégralité des lacs médocains peut être pêchée, de même que les crastes principales (cf. carte réseau hydrographique à droite). Il s'agit d'eau de 2^{ème} catégorie avec une réglementation spécifique consultable sur le lien suivant : <http://www.federation-peche-gironde.com/>

Interactions avec le site Natura 2000

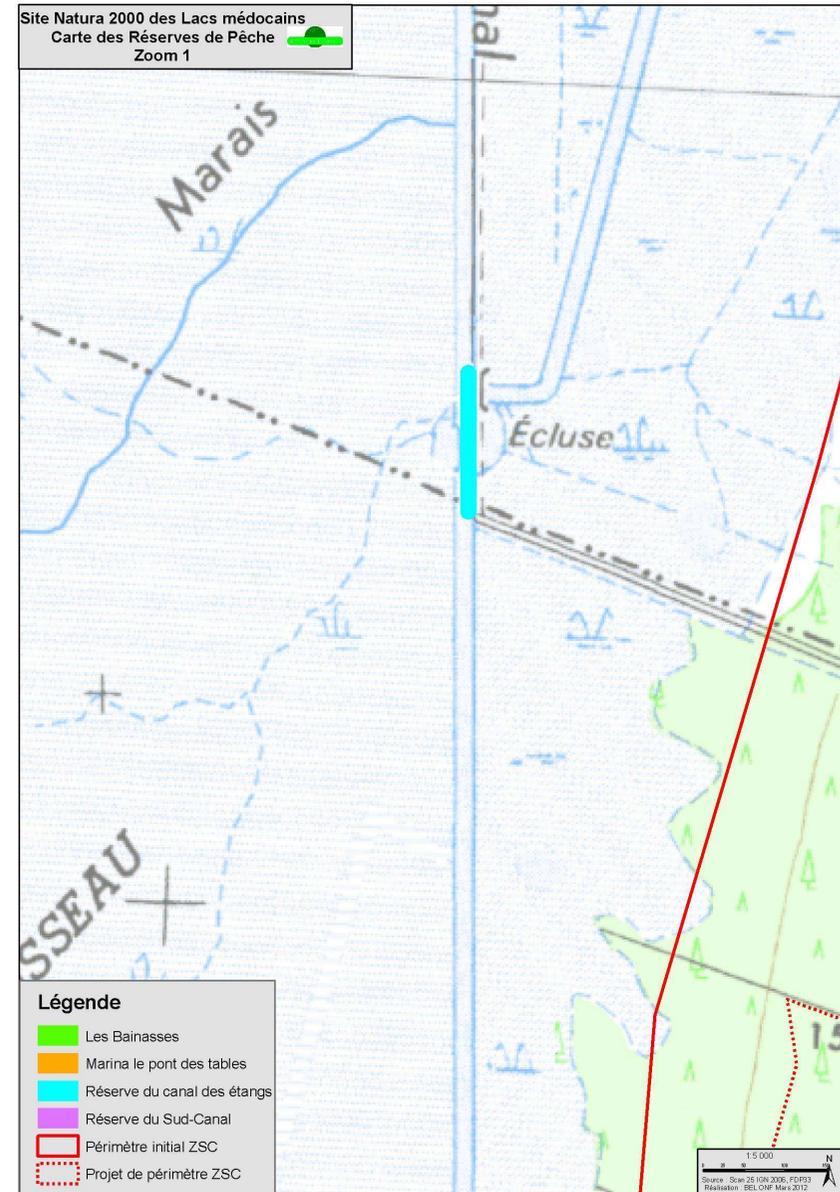
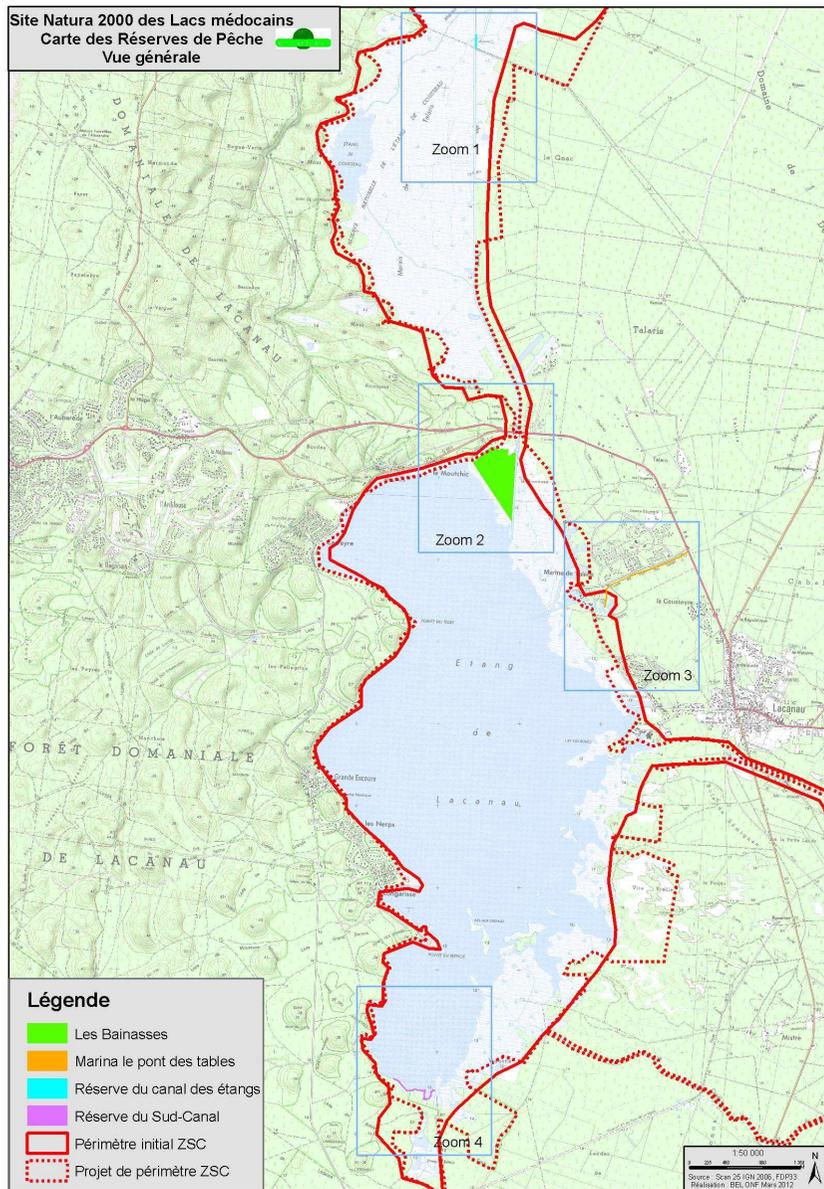
⊖ Impact négatif :

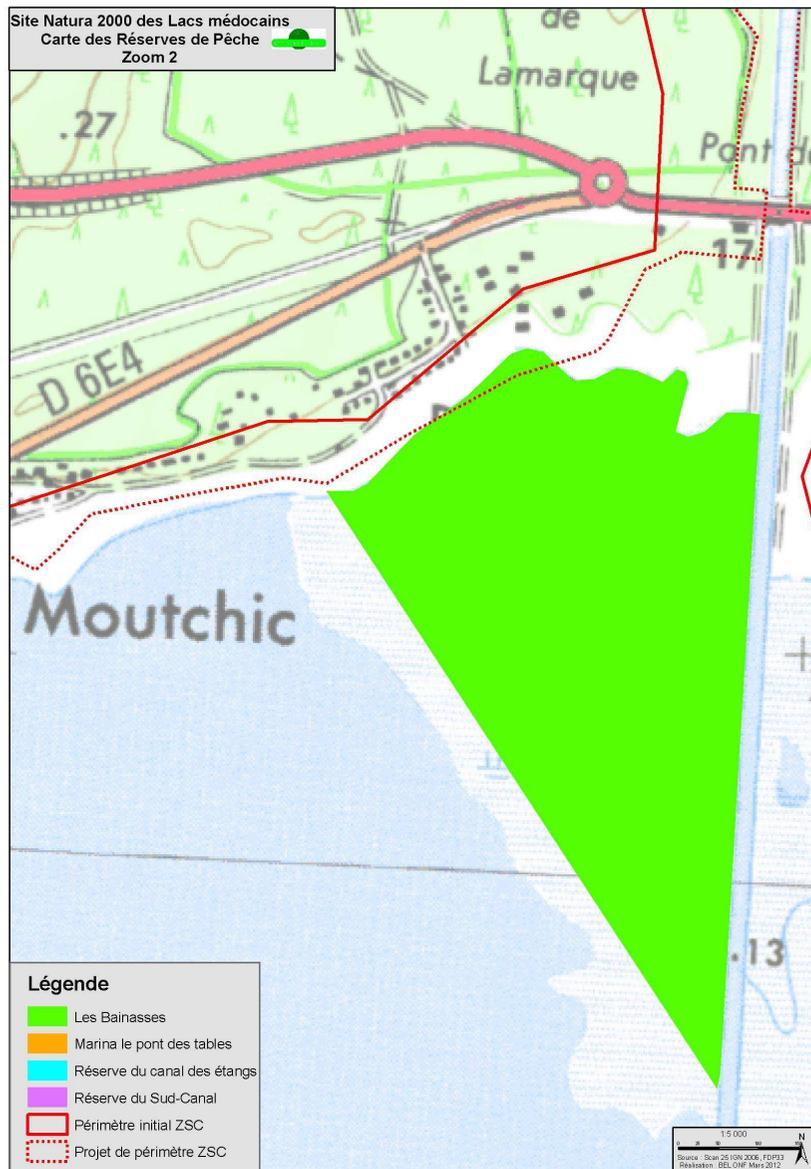
- surpiétinement localisé de la végétation rivulaire
- rejet de produits d'amorçage et de petit matériel (bouchons...) dans le milieu

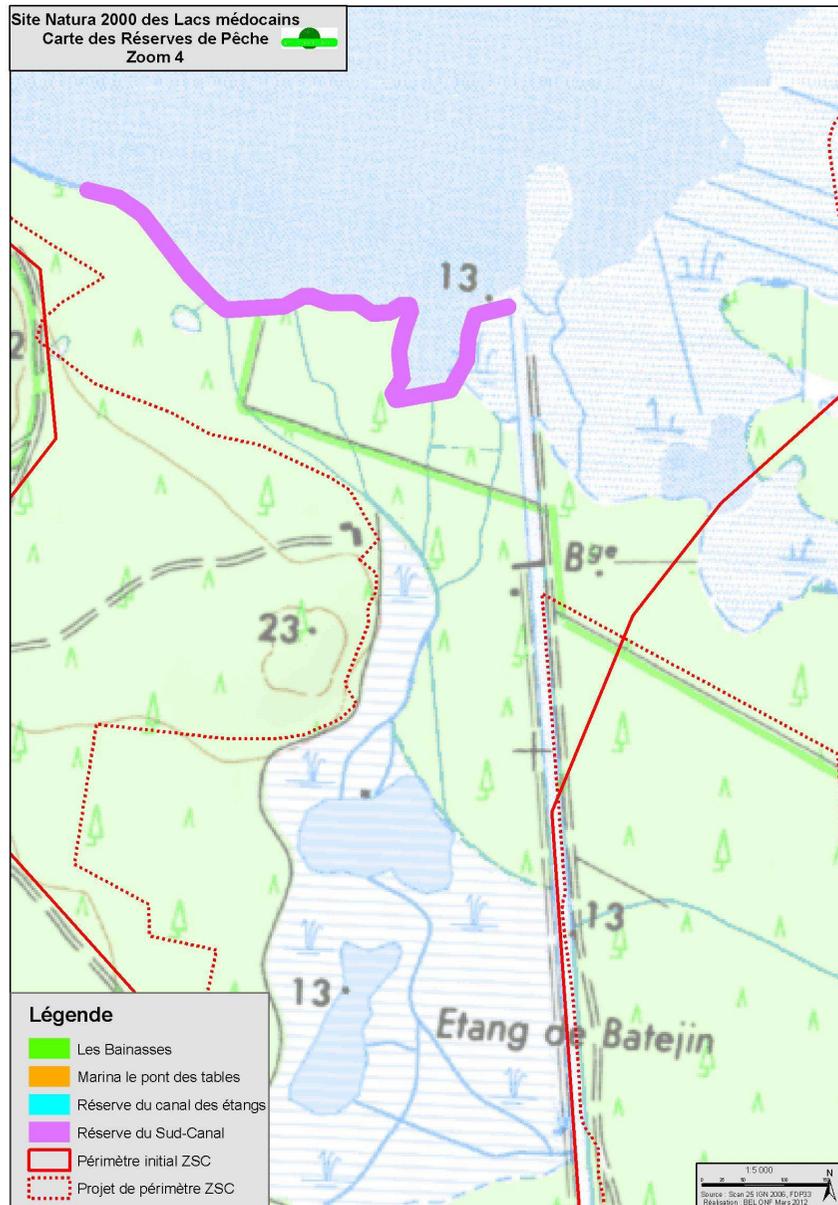
⊕ Impact positif :

- Restauration de frayères
- Mise en place de Réserves de pêche
- Mission de police de la nature par des gardes bénévoles
- Deux grands axes de travail primordiaux :
 - Travailler sur la restauration des frayères
 - Travailler sur la franchissabilité des migrateurs au niveau des vannages est indispensable si l'on veut maintenir le cortège piscicole
- Activité de pleine nature vectrice de sensibilisation sur la fragilité des milieux









Fiches usages N°4: Les Réserves Naturelles Nationales et la Réserve Biologique Dirigée

Usagers concernés : Les structures gestionnaires des espaces naturels qui sont gérées par :

- la SEPANSO : Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau.
- l'ONF : Réserve Naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin, Réserve Biologique Dirigée de Batejin.

Description générale

La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau :

D'une superficie de 600 Ha, elle a été créée le 20 Août 1976 sur la commune de Lacanau, dans le département de la Gironde. Sa gestion a été confiée par le Préfet à l'association SEPANSO. Cette réserve naturelle donne un aperçu des principaux milieux naturels des Landes de Gascogne : boisements sur dunes sèches, étang, marais, landes humides, "barins" (dépressions intermédiaires).



Vache marine à Cousseau.. Source : SEPANSO

Cette diversité de milieux et d'habitats en font un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales comme la Grue cendrée, le Circaète Jean le Blanc, le Crapaud calamite, la Loutre, les Rossolis. Dotée d'un sentier d'interprétation et d'une plateforme d'observation, cette réserve permet au public de découvrir toute la richesse de son patrimoine. Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, cette RNN dispose d'un

plan de gestion en cours d'actualisation, le dernier ayant été rédigé pour la période 2003-2007.

La Réserve Naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin :

D'une superficie de 2 151 ha, la RNN a été créée le 15 décembre 2009. Elle se répartit sur les communes d'Hourtin et de Naujac-sur-Mer. L'ONF a été désigné gestionnaire de la réserve le 3 mai 2010 par le Préfet de la Gironde. La RNN forme un ensemble paysager exceptionnel, elle combine des éléments contrastés et imbriqués. On y trouve deux types principaux de milieux :

- le système dunaire littoral
- la frange occidentale du plateau landais et son complexe de milieux humides de l'arrière littoral.

La mosaïque de ses habitats en fait un lieu privilégié pour la faune et la flore. Du fait de sa richesse écologique, elle représente aussi un fort enjeu de protection de la biodiversité au niveau national et européen. Pour préserver ces richesses, la RNN est en train de se doter de son premier



Brebis landaise et chien patou. RNN d'Hourtin. Source : ONF

plan de gestion, en cours de validation pour la période 2013-2017.

La Réserve biologique dirigée (RBD) de Vire Vieille, Vignotte et Batejin :

Située sur la rive orientale du lac de Lacanau et d'une surface de 214, 67 ha, cette RBD est composée de 5 entités disjointes appartenant à différents organismes de l'Etat. La réserve se situe à l'interface entre le système dunaire et le plateau landais. Le site est donc un milieu très riche grâce au gradient hydrique du sol (de la rive de l'étang de Lacanau à la Pinède cultivée). Ainsi, en allant du pôle humide vers le pôle sec, on trouve une succession de milieux caractérisant un des derniers ensembles de marais qui n'ont jamais été assainis. On retrouve sur le site tout un ensemble de landes humides, de pelouses, de ceintures de bords d'eau qui sont inscrites dans l'annexe I de la directive européenne « Habitat-faune-flore » et qui abritent un cortège faunistique et floristique possédant un intérêt patrimonial majeur (Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Loutre, oiseaux rares, de nombreuses plantes protégées nationalement...). Le plan de gestion, dont la mise en œuvre se veut concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, a été validé pour la période 2010-2017.

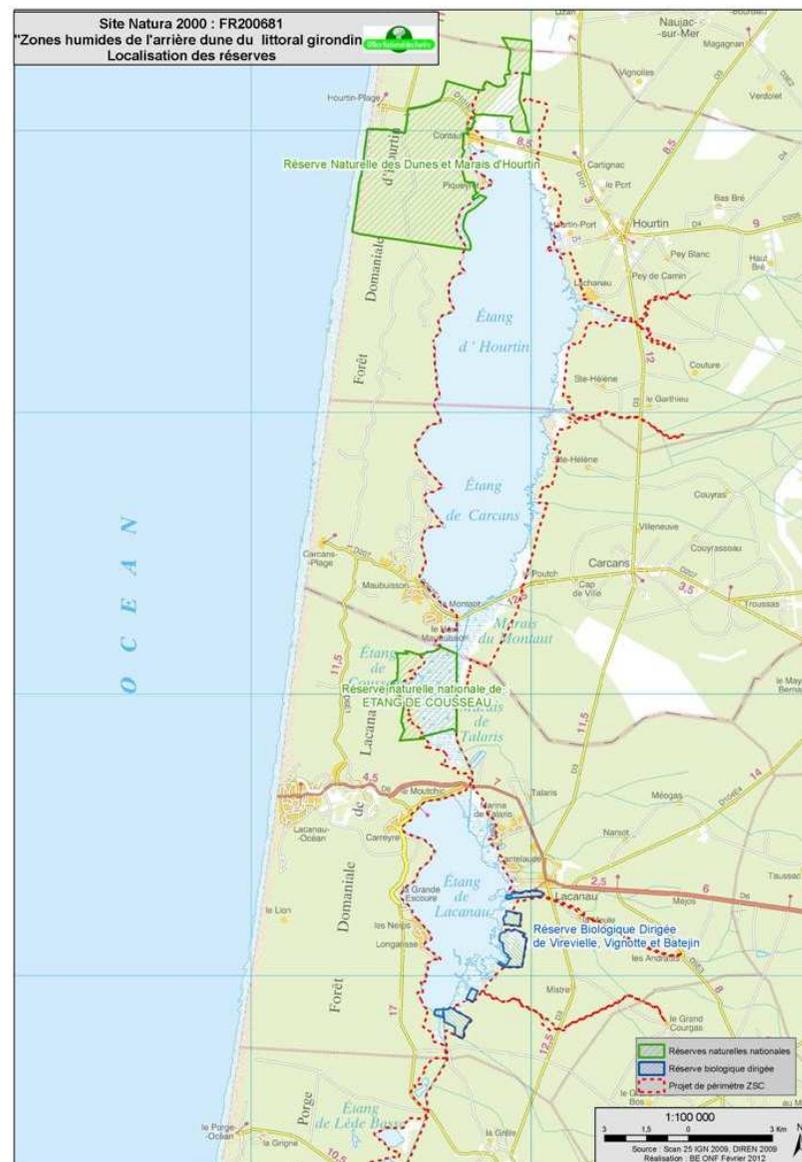


Ancienne marre de tonne. Batejin. Source : ONF

Projet de restauration du pâturage : Ces Réserves sont bien évidemment très investies dans la restauration des milieux avec du broyage, du brûlage dirigé, du pâturage bovin (Cousseau) et du pâturage ovin (Hourtin, Batejin) depuis 2011. Un grand projet d'entretien des milieux est en cours en partenariat avec les communes, les ACCA, l'ONF et autres propriétaires afin de viabiliser sur le long terme l'activité de Thomas Poulain, jeune berger installé sur les Lacs médocains. Ce projet est très important pour

l'ensemble des usagers qui ont beaucoup d'attente quant au retour du pâturage sur les rives des étangs.

Localisation sur le site



Interactions avec le site Natura 2000

⊖ Impact négatif :

- dérangement ponctuel sur la biodiversité lors des travaux de génie écologique
- contrainte d'usage dans les périmètres des RNN et RBD

⊕ Impact positif :

- important rôle de refuge pour la faune et la flore
- conservation d'espèces rares et menacées au niveau européen
- permet la création de projet de territoire, créant une synergie entre les différents acteurs (exemple du pâturage ovin)
- permet de maintenir les habitats dans un état de conservation optimal, similaire à la mosaïque d'habitat que l'on pouvait trouver à l'époque des pratiques agro-pastorales (jusqu'à la moitié du XXème siècle).
- préservation de trois zones à enjeux écologiques européens: ces 3 réserves, que l'on peut qualifier de zone "foyer de biodiversité" ont une responsabilité majeure dans la préservation de la biodiversité qui est également un patrimoine commun à tous les acteurs des Lacs médocains

Fiches usages N°5 : La sylviculture

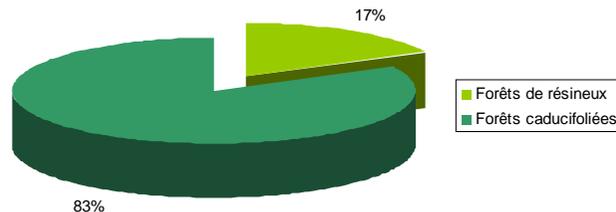
Usagers concernés : Propriétaires privés, communes et ONF. On rencontre pour majorité des petites parcelles de moins d'un hectare. Quelques grandes entités de gestion sont présentes dans le site comme les boisements du Montaut ou la Forêt domaniale d'Hourtin (Est de la RNN d'Hourtin).

Description générale

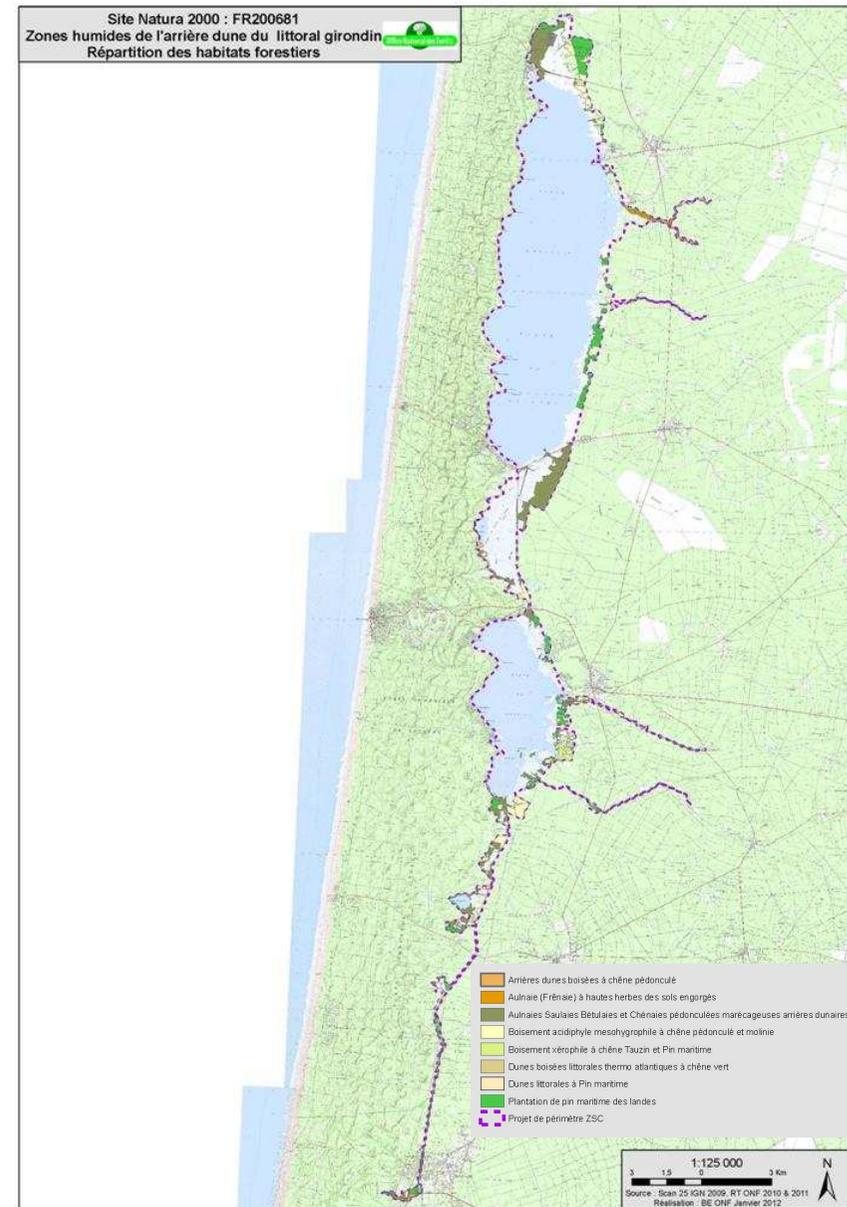
Le site Natura 2000 n'a pas pour spécificité d'être un site forestier. Toutefois, certaines parcelles de Pin maritime sont à proximité immédiate des rives des étangs et ont donc dû être conservées dans le périmètre dans un souci de continuité écologique des habitats d'espèce. Les boisements de feuillus sont davantage représentés sur le site Natura 2000, avec les Aulnaies saulaies marécageuses et les différents boisements à Chêne (pédonculé, tauzin et chêne vert).



Les boisements totalisent 1 210 ha soit 11% de recouvrement au sein du site étudié. Environ 1 000 ha (83 % des boisements) sont occupés par des boisements de feuillus et 200 ha par le Pin maritime (17% des boisements). Les boisements de feuillus se répartissent sur les rives des lacs, dans les secteurs les plus humides et également le long des crastes avec une ripisylve de 2 m de large depuis le pied de la berge (les parcelles forestières situées au delà de cette ripisylve, ne sont pas incluses dans le site Nature 2000).



Localisation sur le site



Ci-contre, les principales essences recensées, leur vocation sylvicole et leurs intérêts écologiques :

	Essences	Structure des peuplements	Conduite et utilisations des peuplements sylvicoles	Intérêts écologiques
Boisements de substitution	Pin maritime	Futaie régulière, parfois lisière de feuillus, essentiellement en bordure de crastes.	Coupe rase à 45-50 ans, utilisations selon qualité : parquets, lambris, meubles, palettes, papier, charpente	<p>Moyen à faible : Selon le régime hydrique de la parcelle et le type d'entretien (rouleau landais...), différents type de landes se développent en sous étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Landes humides ▪ Landes mésophiles ▪ Landes sèches <p>Aussi, plus on laisse les régénérations naturelles de feuillus (Chênes..) lors des exploitations et plus l'intérêt pour la biodiversité augmente.</p> <p>Les coupes rases permettent la création de faciès de lande ouverte, favorable à bon nombre d'espèces de faune (Busard cendré, Fauvette pitchou...).</p>
	Robinier faux acacia	Peu présent, quelques parcelles gérées en taillis	Récolte vers 25 ans, utilisations : bois imputrescible, piquets, aménagements de plein air, parqueterie, meubles, bardeaux	Faible à très faible : Dynamique très forte (caractère envahissant) ne permet pas le développement d'une strate herbacée diversifiée
	Chêne rouge	Peu présent, quelques linéaire plantés en lisière du Pin en mesure diversité après tempête.	Récolte à 50-70 ans, utilisations : ameublement, décoration, architecture d'intérieure, lambris...	Faible à très faible : forte régénération naturelle qui lui confère un important pouvoir colonisateur, problème d'envahissement des peuplements de chêne indigène, feuille large qui limite le passage de la lumière pour le développement de la strate herbacée. Au sol, les feuilles se décomposent lentement et empêchent le développement de la flore herbacée.

Boisements spontanés	Chêne tauzin	Chênaie mélangée à Pin maritime, Chêne pédonculé et Chêne tauzin	Maintien en taillis, éclaircie pour maintenir la dynamique du boisement (espèces pionnières), utilisation en bois de chauffage	Fort : la seule présence de l'espèce confère à ce boisement un intérêt patrimonial important (protégée en Limousin), permet le maintien de prédateurs naturels d'insectes nuisibles du Pin (Oiseaux insectivores...), habitat d'intérêt pour la faune
	Chêne pédonculé	Chêne pédonculé domine la strate arborescente, sous étage de Bourdaine, la strate herbacée est souvent dominée par la Molinie	Maintien du traitement en taillis ou futaie selon la potentialité locale, selon la richesse du sol, ces peuplements peuvent donner des individus de belle venue (meubles...)	Fort : flore commune mais habitat important pour nombre d'espèces de faune (Avifaune, Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Amphibiens...)
	Bouleau pubescent	Présent ponctuellement en bouquet dans les peuplements d'Aulne et les dépressions humides	Utilisation éventuelle en bois de papeterie.	Fort : habitat d'intérêt pour la faune
	Aulne glutineux, Saule roux, Frêne commun.	Forme d'Aulnaie-saulaie marécageuse ou d'Aulnaie-Frenaie riveraine	La non-intervention est privilégiée, proscrire le drainage et les coupes rases, éventuellement gestion par bouquets en faisant des coupes inférieures au tiers du couvert pour perturber au minimum le milieu et éviter le dépérissement complet du peuplement.	Très Fort : accueil le Vison d'Europe, Cistude d'Europe et quelques espèces de flore peu communes.

Contexte sylvicole local

La tempête Martin, 1999 : Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, des vents violents, avec des pointes à plus de 180 km/h, ont causé à la forêt d'Aquitaine un traumatisme comparable aux incendies de 1949. Ces vents ont touché la Gironde, le nord des Landes ainsi que l'ouest et le nord de la Dordogne. Les arbres ont été cassés (volis), déracinés (châblis) ou couchés. L'impact équivaut à 3,6 années de production régionale, à hauteur de 31,5 millions de m³. En Gironde, le Médoc est le plus touché avec 10 millions de m³ détruit, ce qui correspond à 40 000 ha impactés (7 années de récolte).

La tempête Klaus, 2009 : L'Aquitaine a été la région la plus touchée par la tempête Klaus en 2009, tant au niveau de la forêt publique que de la forêt privée. Petit à petit, le Massif des landes de Gascogne se remet de ce traumatisme. La récolte des châblis a été rapidement engagée, de même que les opérations de stockage (8,5 millions de m³).

Ce contexte difficile, couplé aux attaques de scolyte de 2010, puis de la sécheresse de 2011 ont fragilisé la sylviculture. Toutefois, la reconstitution du massif est en cours et le CRPF, en partenariat avec l'ONF, a édité des fiches d'aides techniques au reboisement afin d'aider au mieux les sylviculteurs dans leurs choix dans cette période difficile.

"Clause diversification " après tempête:

Une "clause de diversification" dans les aides après tempête permet notamment aux sylviculteurs de bénéficier d'aide au reboisement en favorisant par exemple, l'implantation de lisière de feuillus. Cela permet d'une part à la biodiversité d'être améliorée au niveau de la parcelle mais surtout,

Principales essences feuillues utilisables en diversification*

Types de landes	Essences
Landes humides et Landes mésophiles humides	Chêne pédonculé Bouleau verruqueux
Landes mésophiles humides et Landes mésophiles sèches	Chêne pédonculé, chêne sessile Châtaignier Robinier Fruitiers : cornier, alisier, merisier
Landes mésophiles sèches et landes sèches	Chêne tauzin Chêne-liège

d'optimiser le fonctionnement de l'écosystème et donc, d'avoir une meilleure résistance de la parcelle face aux attaques de ravageurs (grâce à la présence d'oiseaux insectivores notamment).

Le détail de cette mesure est disponible dans ce document, téléchargeable sur le site Internet du CRPF : "*Application pratique de la clause de diversification dans la reconstitution d'après tempête Klaus. CRPF-ONF-Sept.2011*"

L'importance du réseau DFCI : 552 Km de piste (sur 6 communes)

L'adhésion aux ASA de DFCI est obligatoire pour tous les propriétaires de foncier non bâti, publics ou privés.

Les cotisations servent à financer ou co-financer les travaux liés à la prévention des incendies de forêt :

création, mise aux normes et entretien des infrastructures (pistes et leurs fossés bordiers, franchissements et points d'eau). La DFCI n'a pas de responsabilité dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (responsabilité des maires). Elle n'a pas de responsabilité dans la mise à jour de la cartographie du risque incendie. Pour ces deux sujets elle fait de l'information par le biais des structures départementales ou régionales. Les responsables des ASA locales participent à la mise à jour de la cartographie des infrastructures DFCI. La garde du feu est de la compétence des maires qui, s'ils le souhaitent, peuvent solliciter l'aide des adhérents des ASA de DFCI.

Le site Natura 2000 inclut peu de parcelles de Pin maritime de production (200 ha sur 11 000 ha), l'essentiel des boisements étant des



Chênaie à Chêne pédonculé. Le Porge. Source : ONF, 2011

boisements humides. La plupart des boisements sont des habitats d'intérêt communautaire qu'il est important de préserver. Ainsi, il convient d'identifier clairement dans le DOCOB, l'importance du maintien des infrastructures de DFCI pour pouvoir envisager une protection efficace de la forêt. L'entretien des accès aux points d'eau, des pistes et des fossés est donc nécessaire pour protéger efficacement la forêt. Cet usage ne peut donc pas être considéré comme un facteur dégradant du Site Natura 2000 mais comme une nécessité absolue. Il en va de même pour les créations de pistes DFCI (dans la mesure où le projet de création est prévu pour impacter le moins possible le Site Natura 2000) car il est important d'améliorer en permanence le système de protection contre les incendies afin de prévenir d'éventuelle propagation des incendies.

La prise en compte de Natura 2000 dans les PSG :

La prise en compte de Natura 2000 dans les PSG et les aménagements forestiers :

Suite à la publication du décret du 9 avril 2010 sur les évaluations d'incidences, entré en vigueur au 1er août 2010, les PSG et les aménagements forestiers situés en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences.

Le décret offre cependant la possibilité d'être dispensé de cette évaluation si le propriétaire souhaite faire agréer son Plan Simple de Gestion au titre de l'article L 11 du Code Forestier.

NB : L'évaluation des incidences peut être remplacé par l'application de l'article L.11 du code forestier. Se renseigner auprès du CRPF Aquitaine.

Interactions avec le site Natura 2000

⊖ Impact négatif :

- artificialisation des peuplements
- drainage pour la mise en culture
- dérangement ponctuel de la faune lors des travaux forestiers

⊕ Impact positif :

- opération d'amélioration des peuplements, notamment en Forêt domaniale (îlot de sénescence), bénéfique à l'état de conservation des habitats
- rajeunissement des habitats pour le maintien de la dynamique
- existence et préservation des lisières feuillues, notamment en bordure de crastes
- les coupes rases permettent la création (pendant 5-10 ans) de milieu ouvert, favorable à certaines espèces des landes ouvertes (Busard cendré, Fauvette pitchou)



B) DONNEES SYNTHETIQUES SUR LES ACTIVITES HUMAINES

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activités touristiques	501 : sentier, chemin, piste cyclable	Chemin communal et piste DFCI : 219 Km Route communale : 21,7 Km Route départementale : 17,2 Km Piste cyclable : 12,4 Km Sentier piéton : 20 Km	<p>Le Site Natura 2000 est concerné par un réseau de desserte de 290 Km qui, réparti sur les 6 communes, s'intègre dans le paysage et est nécessaire aux activités humaines et à la défense contre les incendies autour des Lacs médocains. Le site est traversé au niveau des crastes par la piste cyclable Bordeaux-Lacanau sans que cela pose de problème sur la continuité des habitats.</p> <p>+ : L'impact positif des dessertes concerne la défense contre les incendies, nécessaire à la conservation des habitats/espèces. Le maintien d'usage tel que la randonnée, qui contribue à la sensibilisation des habitants, à la conservation de la biodiversité est également important. Passage d'engin espacé dans le temps est favorable à certains groupements végétaux pionniers (Communautés à Radiole faux-lin).</p> <p>- : Des pistes "sauvages" créées en bordure de lacs (terrains communaux) ont pu être observées et elles contribuent à la dégradation d'habitats sensibles tels que les milieux amphibies. Un autre impact négatif est la "non-transparence" de certains ponts le long des routes qui devront être aménagés dans le cadre de la conservation du Vison d'Europe et de la faune associée.</p>	Conseil Général DFCI ONF
	520 : navigation	Clubs de Voile : 4 Clubs de Ski nautique : 3 Clubs de Kite Surf : 5	<p>Il s'agit de l'usage principal sur les Lacs médocains avec environ 2000 pratiquants pour la Voile, 450 pratiquants pour le ski nautique. Le Kite surf est également pratiqué mais nous n'avons pas de chiffre précis pour cette pratique. Ces pratiques sont cadrées par un règlement de navigation propre à chaque lacs qui garantit la préservation de la côte Est des Lacs médocains (interdiction de navigation sur 500 m pour Carcans-Hourtin, 300 m pour Lacanau), la plus sensible d'un point de vue écologique. De même pour les autres pratiques qui sont autorisées sur des zones limitées.</p> <p>+ : Les structures du nautisme sont conscientes des richesses naturelles des Lacs médocains et souhaitent être acteurs de leur préservation au travers de pratiques adaptées. Ils sont également demandeurs de formation pour mieux connaître les richesses biologiques du site Natura 2000.</p> <p>- : Les inventaires ont mis en évidence un impact de certaines zones soumises au batillage des bateaux de tractage de ski nautique à proximité des zones dédiées à cette pratique.</p>	Ligue de Voile d'Aquitaine Ligue de Ski Nautique d'Aquitaine Fédération Française de Vol Libre

Activités sylvicoles	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 164 : éclaircissage	Environ 200 ha de Plantations de Pin maritime.	<p>La majorité des parcelles de Pins maritimes ont été retirées du site Natura 2000 car elles ne comportent pas d'intérêt écologique particulier. Toutefois, certaines parcelles ont du être maintenues comme "zone tampon" en bordure de lac ou bien pour certaines parcelles publiques (Forêt Domaniale et Communale d'Hourtin), dans le but d'une réorientation en feuillus.</p> <p>+ : Les parcelles bénéficiant d'aménagement forestier prennent en compte la conservation de la biodiversité au travers de mesures telles que le maintien de bouquet de feuillus. De même, les mesures de diversification des peuplements de la foresterie privée par la plantation de feuillus en bordure de plantation sont bénéfiques à la faune. En bordure de crastes, des linéaires de feuillus importants ont été maintenus, devenant des corridors écologiques importants pour la faune. Aussi, les coupes rases permettent l'expression d'habitats de Landes à faciès ouverts, favorable à la faune associée à ce type de milieu.</p> <p>- : Les aménagements passés pour la mise en culture du Pin ont conduit à une artificialisation des peuplements.</p>	ONF CRPF
	810 : drainage	Drainage des zones de plantations et bords de routes.	<p>+ : Important pour l'écoulement des flux afin de limiter les risques d'inondations. Des mesures existent dans le SAGE pour préconiser un curage des fossés selon une méthode "douce" et cela, uniquement quand cela est nécessaire et pas de façon systématique. Il est important que le réseau de fossés soit entretenu de façon cohérente afin que les zones humides puissent jouer leur rôle "d'éponge", nécessaire à leur bon fonctionnement.</p> <p>- : Ponctuellement, les fossés peuvent être creusés trop profondément et provoquer un ressuyage trop rapide des zones concernées.</p>	
Activités cynégétiques	230 : chasse	<p>Adhérents par ACCA : Hourtin : 480 Carcans: 520 Lacanau : 578 Le Porge : 360 Lège Cap-Ferret: 860</p> <p>Territoire de chasse : 63 374 ha Superficie en RCFS : 4000 ha</p> <p>Nombre de "tonnes à canard" : 207 Nombre de "pantes à Alouettes" : 33</p>	<p>+ : La pratique de la chasse, pour des questions de maintien de biotope de qualité pour le gibier, a entretenu pendant plusieurs décennies les marais en pourtour d'étang. Ces marais accueillent une biodiversité remarquable avec des espèces protégées au niveau européen. Les ACCA, en partenariat avec les communes, sont des acteurs très importants dans le maintien de zones ouvertes en bordure de lacs.</p> <p>- : Quelques recommandations déjà formulées par la Fédération de Chasse et les ACCA sont à conforter sur les sujets suivants : le non-emploi des plantes invasives autour des tonnes, les accès et les matériaux utilisés (pneus, bétons...).</p>	ACCA FDC33

<p>Activités piscicoles</p>	<p>220 : pêche de loisir</p>	<p>Adhérents à l'année par AAPPMA : AAPPMA de Carcans : 350 Sandre Hourtinais: 1085 Gaule Canaulaise :894</p> <p>Réserve de Pêche : 3</p>	<p>Avec 3000 pratiquants qui prennent une carte de pêche à l'année, la pêche est également un usage très important sur les Lacs médocains. De plus, un Plan de Gestion Piscicole Local (PGPL), établi sur 5 ans, va être rédigé courant 2012 à l'échelle des Lacs médocains afin d'avoir une cohérence territoriale en terme de gestion piscicole. Il est prévu que ce document soit en accord avec les objectifs de conservation du DOCOB.</p> <p>+ : Le PGPL tend vers une gestion patrimoniale des populations de poissons avec la problématique de conservation du poisson migrateur et de conservation des frayères à Brochet. La pêche est également un vecteur important d'appropriation du patrimoine naturel par les acteurs locaux qui se sentent alors concernés par sa protection.</p> <p>- : Les alevinages en espèces exotiques qui tendent à déséquilibrer les populations indigènes.</p>	<p>FDP33 APPMA</p>
<p>Réserves naturelles Nationales</p> <p>Réserve Biologique Dirigée</p>	<p>102 : fauche 140 : pâturage 180 : brûlage</p>	<p>RNN d'Hourtin : 300 ha concerné</p> <p>RNN de Cousseau : 300 ha concerné</p> <p>RBD de Virevieille, Vignotte et Batejin : 214 ha</p>	<p>Ces trois zones protégées que l'on peut qualifier de zones à forts enjeux pour la conservation de la biodiversité. Ces 3 réserves disposent de plan de gestion dont les objectifs sont en accord avec les enjeux du site Natura 2000. Toutefois, comme tout usage, certains impacts peuvent être observés lors des interventions de génie écologique.</p> <p>+ : Réouverture des milieux par la remise en place de technique de restauration et d'entretien des milieux par le pâturage et le broyage. Gestion hydraulique afin de tendre un maximum vers une variation des niveaux d'eau proches de la variabilité saisonnière naturelle. Les différents suivis naturalistes montrent l'utilité du génie écologique car on observe le retour d'espèces autrefois absentes de ces sites protégés de par l'abandon de pratiques agro-pastorales.</p> <p>- : Dérangement ponctuel sur la faune lors de la réalisation des travaux. A noter que les travaux font l'objet d'un suivi rigoureux et qu'ils sont toujours réalisés en dehors de la période de reproduction de la faune.</p>	<p>ONF SEPANSO</p>

SYNTHESE

Comme le montre le tableau précédent, les "Lacs Médocains" que sont les lacs de Lacanau, Carcans-Hourtin, les étangs du Porge et leurs marais sont riches d'usages et de pratiques humaines qui ont façonné ce territoire au fil des années tout en protégeant au maximum les milieux naturels. Les collectivités et les acteurs de la nature (Associations environnementales, chasseurs, pêcheurs, ONF, propriétaires publics et privés...) sont très impliqués et soucieux de la préservation du site comme en témoignent les nombreuses actions en cours (brûlis dirigé, broyage, pâturage ovins...).

Chaque usage, en adoptant des comportements responsables, a su démontrer sa compatibilité avec la conservation du site Natura 2000. En revanche, quelques améliorations, d'ores et déjà en cours, doivent être confortées si l'on veut conserver les richesses naturelles du site Natura 2000, notamment en appliquant les préconisations suivantes :

- respect des règlements fédéraux et communaux de chasse à la tonne
- respect des règlements de navigation des lacs

La charte Natura 2000, en complément, va permettre de rappeler les bonnes pratiques à adopter par usage et de renforcer la concertation autour des acteurs qui souhaiteront s'investir dans la démarche.



Photo. 3 : Vue aérienne RBD Virevieille. Dutartre. IRSTEA. 2011

2.5 - Grands milieux

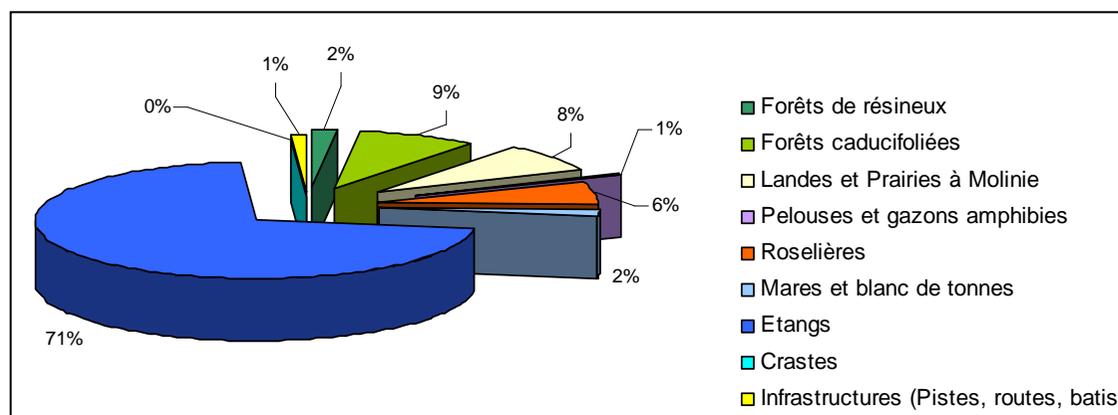
Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts de résineux	200 ha	Bon	/	Grand capricorne	161 : enrésinement 162 : artificialisation des peuplements	ONF
Forêts caducifoliées	1000 ha	Bon	9190-1 : Chênaie pédonculée à Molinie 9230-3 : Boisement mixte à Pin maritime et Chêne tauzin 2180-5 : Aulnaie-saulaie marécageuse arrière dunaire 91E0 : Aulnaie riveraine	Grand capricorne Loutre d'Europe Vison d'Europe	423 : dépôts de matériaux inertes	ONF
Landes et Prairies à Molinie	927 ha	Moyen	4020*-1: Lande hygrophile 4030-4: Lande à Bruyère cendrée 6410-10: Moliniaies acidiphiles	Loutre d'Europe Vison d'Europe Fadet des laïches Damier de la succise	810 : drainage 952 : eutrophisation fermeture du milieu 623 : véhicules motorisés 141 : abandon des systèmes pastoraux	ONF
Pelouses et gazons amphibies	79 ha	Moyen	7150-1 : Groupement de cicatrisation 3110-1 : Groupements amphibies	Faux cresson de Thore	623 : véhicules motorisés	ONF, IRSTEA, CBNSA
Roselières	720 ha	Moyen	7210-1* : Roselière à marisque 3110-1 : Gazons amphibies des niveaux inférieurs	Faux cresson de Thore Cordulie à corps fin	800 : comblement et assèchement 952 : eutrophisation, fermeture du milieu 623 : véhicules motorisés	IRSTEA, ONF

Mares et blanc de tonnes	211 ha	Bon	3110-1: Groupements amphibies 6410-8 : Gazon amphibie des niveaux supérieurs à Faux cresson de Thore 6410-7: Gazon des niveaux supérieurs sur substrat minéral à Lobélie brûlante 3140-2 : Communautés à characées	Faux cresson de Thore Cordulie à corps fin Cistude d'Europe	954 : envahissement par l'Ecrevisse de Louisiane 952 : fermeture des milieux	CBNSA, ONF, IRSTEA
Crastes	16 ha	Bon	7150-1 : Groupement de cicatrisation	Loutre d'Europe Vison d'Europe Agrion de mercure Cistude d'Europe	423 : dépôts de matériaux inertes	ONF
Etangs	8200 ha	Bon	7210-1* : Roselière à marisque 3110-1 : Gazons amphibies des niveaux inférieurs 3140-2 : Communautés à characées	Loutre d'Europe Vison d'Europe Cistude d'Europe Faux cresson de Thore	423 : dépôts de matériaux inertes 623 : véhicules motorisés	IRSTEA, ONF
Infrastructures (Pistes, routes, bâtis)	126 ha	Sans objet	3130-5 : Communautés à Mouron nain et Radiole faux-lin	/	423 : dépôts de matériaux inertes	CBNSA, ONF

SYNTHESE

Le « découpage » du site en grands milieux est caractérisé par un recouvrement majoritaire des étangs médocains. L'intérêt du site repose sur les groupements amphibies de rives d'étang, des systèmes landicoles, des systèmes de dépressions humides associés ainsi que des boisements de feuillus. La représentativité relative des milieux peut être exprimée en pourcentage de la surface du site :

Figure 9: Proportion par grands types de milieux sur le site Natura 2000



On peut également se rapprocher du découpage proposé par le FSD :

Milieu FSD	Proportion FSD	Proportion retenue
Eaux douces intérieures	45 %	70%
Forêts de résineux	2 %	4%
Marais (Végétation de ceinture), Bas marais, Tourbières	30 %	8%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %	8%
Forêts caducifoliées	8 %	8%
Forêts mixtes	5 %	2%

Comme l'avait identifié le FSD, les eaux douces recouvrent la majorité du site Natura 2000 et cela notamment grâce à la présence de l'étang de Carcans-Hourtin (plus grande étendue d'eau intégralement située en France) et de l'étang de Lacanau.

Les milieux boisés occupent 14% du site avec environ 10% de boisement feuillus humides ou méso-hygrophiles. Les pinèdes représentent 4% du recouvrement mais une partie comporte de la Lande humide, marquant ainsi la dynamique naturelle, accélérée par l'homme (drainage...), d'évolution des landes soumises à un processus de fermeture. Il s'agit d'ailleurs de la menace principale que nous avons identifiée au travers des prospections de terrain. En page suivante, une étude diachronique de la végétation illustre le problème de fermeture des milieux, préjudiciable au système landicole qui font la richesse du site Natura 2000.

Les milieux landicoles représentent environ 8% du site, collant avec la représentativité identifiée par le FSD. Cet habitat est présent de façon quasi continu sur les rives Est des étangs médocains. Imbriqué dans ce complexe de milieux humides, les roselières, situées sur la rive directe des lacs recouvrent environ 8% du site avec parfois de grandes étendues, très importantes pour l'avifaune.

Sur les chemins d'accès aux marais en proximité immédiate des étangs, qui représentent une part négligeable du site (1%), un habitat d'intérêt communautaire a été repéré. Il s'agit de la communauté à Radiole faux lin, composée de petites plantes annuelles qui dépendent du maintien d'une perturbation pour se développer. Les véhicules, en empruntant ses chemins, rafraîchissent régulièrement la végétation et contribuent au maintien de ce groupement végétal protégé.

Voir également Tome 2 (fiches habitats) et Tome 3 (atlas cartographique).

Menace principale : La fermeture des milieux

Pour mettre en évidence la dynamique de fermeture des habitats en bordure d'étang girondins, nous avons réalisé des études historiques de la végétation par " photo-interprétation" . Il s'agit d'une technique très efficace pour comprendre la dynamique des milieux. Grâce aux missions de l'IFN (Inventaire Forestier National), elle a été utilisée sur le Palus de Molua (Hourtin) et sur la RBD de Batejin (Lacaneau). Une étude diachronique de la végétation a été réalisée à partir des missions aériennes datant de 1973 et 2004, en traitant l'évolution de la répartition du couvert forestier par rapport aux milieux ouverts. Cette approche spatialisée nous permet d'apprécier la dynamique évolutive de la végétation durant ces trente dernières années. On obtient à partir de cette cartographie les surfaces des zones sous couvert forestier ou non afin de les comparer.

En ce qui concerne les milieux ouverts, on remarque une diminution surfacique importante durant ces trente dernières années s'accompagnant du développement des zones sous couvert forestier. Celles-ci ont vu leur surface quasiment doubler durant cette période.

La surface de plan d'eau a aussi augmenté durant ces trente années (surtout pour Molua). Ceci peut s'expliquer par les différents aménagements effectués dans la zone. En effet, la création de la digue et des canaux a entraîné la formation de retenues d'eau plus ou moins importantes au nord.

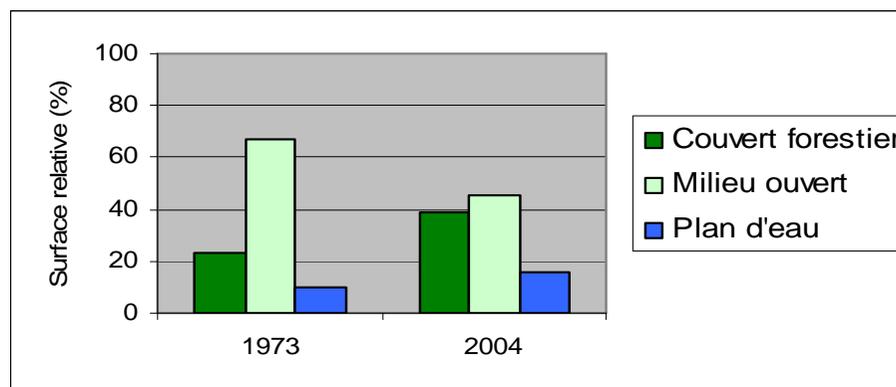


Figure 10: Proportion des différentes unités écologiques en 1973 et 2004

On a donc, d'après cette analyse diachronique, une dynamique de végétation forte qui entraîne une fermeture du milieu assez rapide. En effet, une perte de 21 % des milieux ouverts est constatée, milieux qui présentent comme on l'a vu précédemment un grand intérêt patrimonial. Les modifications fonctionnelles du réseau hydrographique (réseau de fossés et ressuyage rapide) couplées à l'abandon des pratiques agropastorales ont dû favoriser cette dynamique évolutive.

Les cartes situées en page suivante illustre cette dynamique de la végétation et cela sur les secteurs de Molua et Batejin.

ETUDE DIACHRONIQUE DE LA VEGETATION
ENTRE 1973 ET 2004

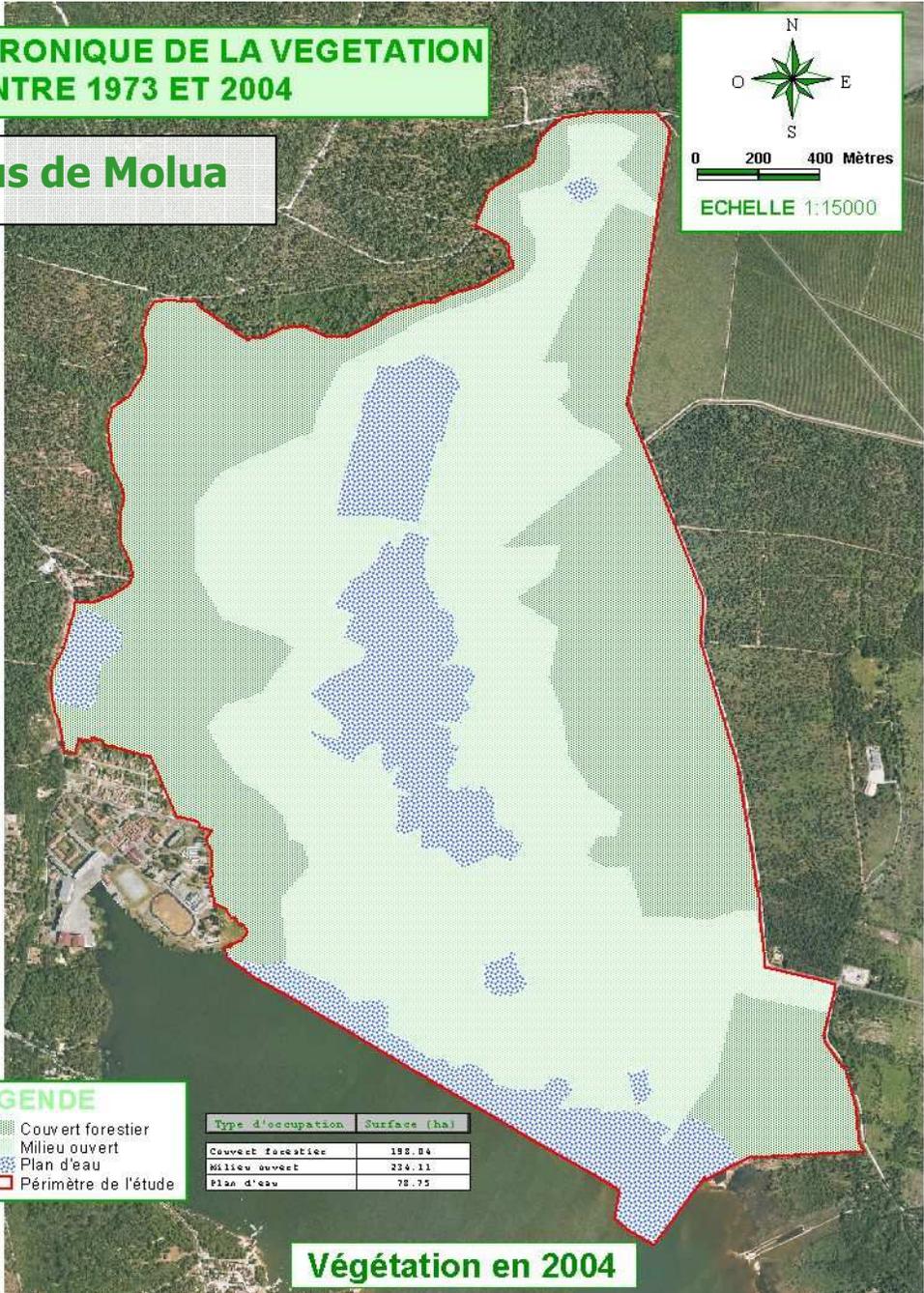
Palus de Molua

0 200 400 Mètres
ECHELLE 1:15000



Type d'occupation	Surface (ha)
Couvert forestier	117.25
Milieu ouvert	242.12
Plan d'eau	50.84

Végétation en 1973

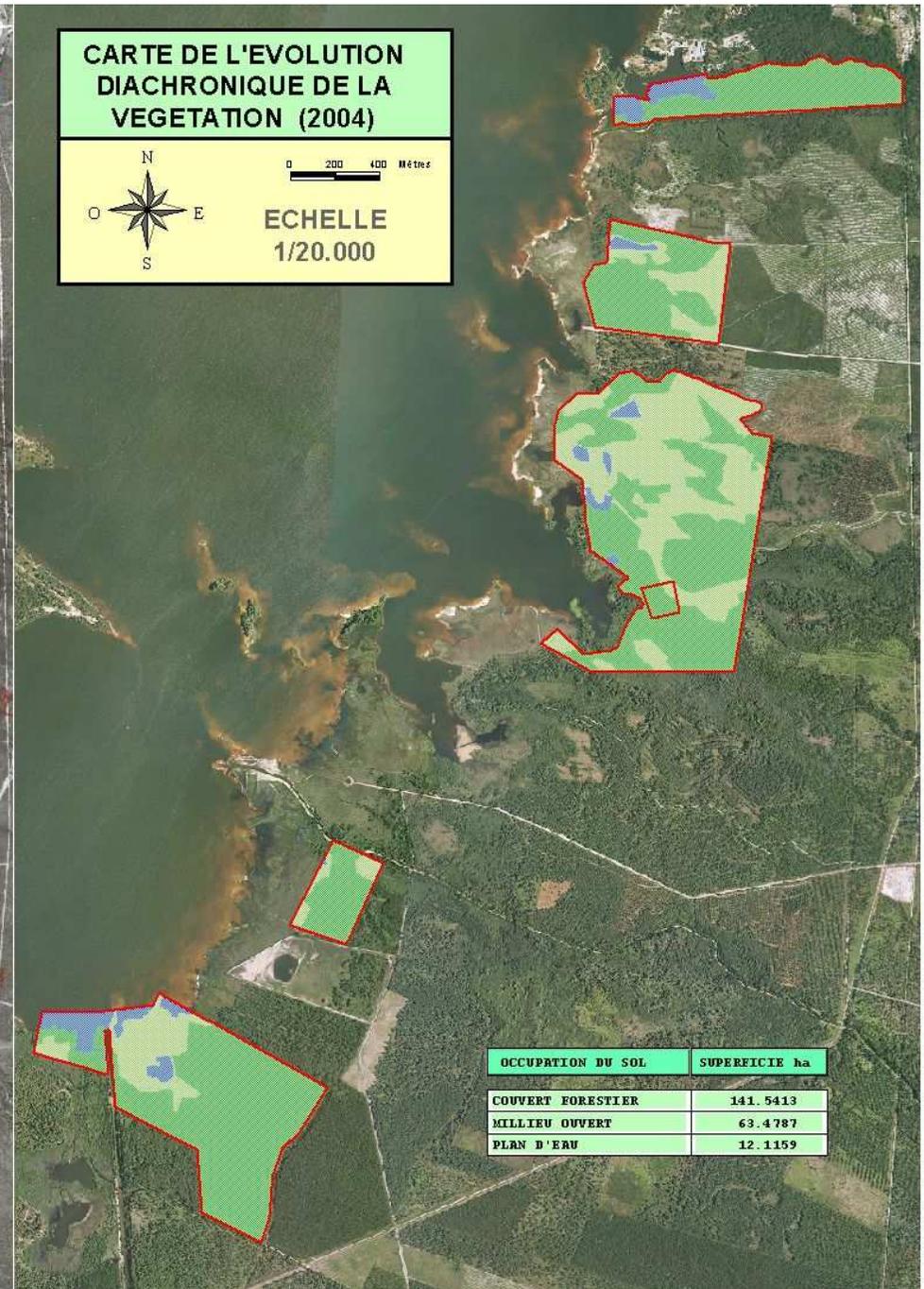
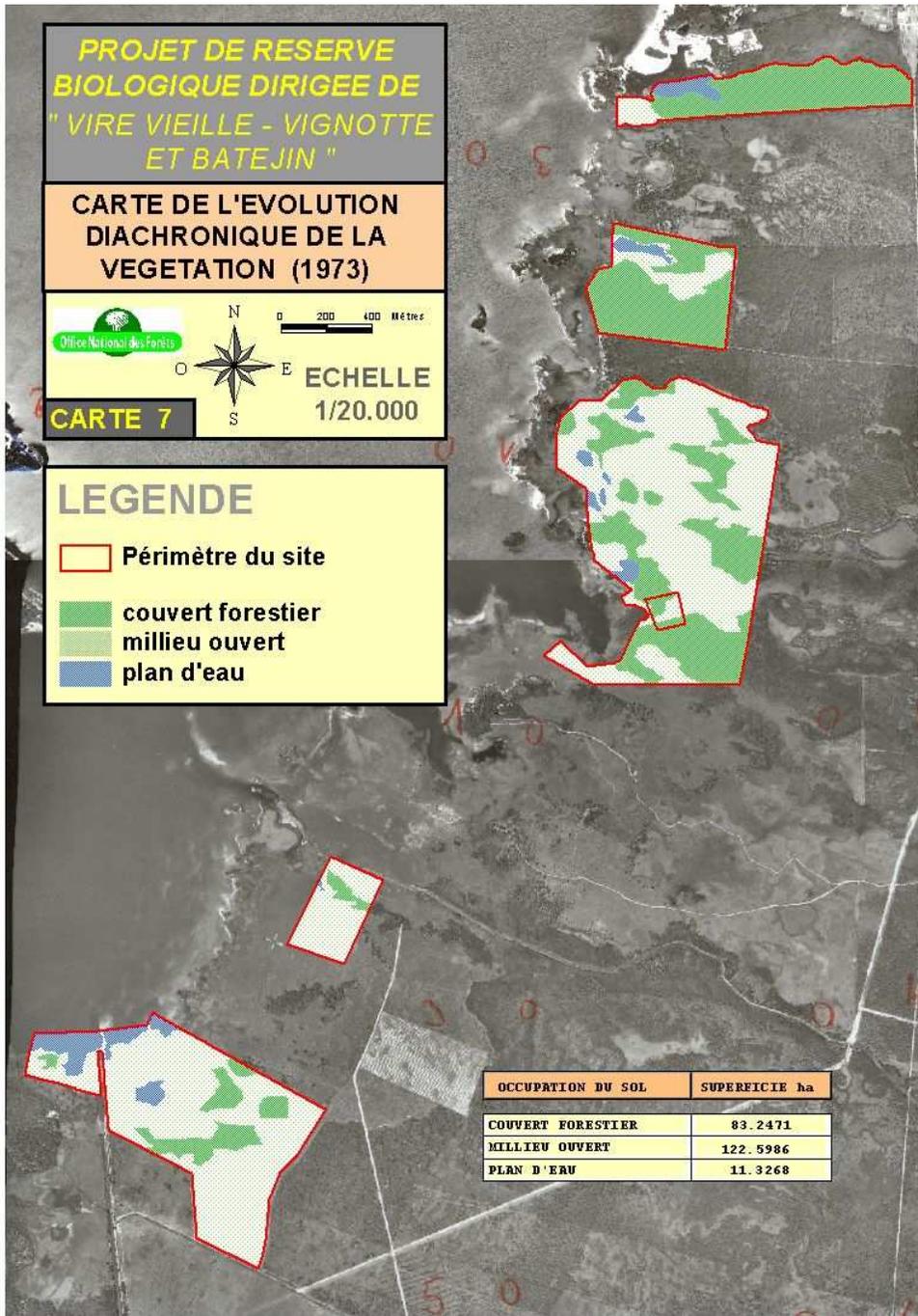


LEGENDE

- Couvert forestier
- Milieu ouvert
- Plan d'eau
- Périmètre de l'étude

Type d'occupation	Surface (ha)
Couvert forestier	198.84
Milieu ouvert	224.11
Plan d'eau	78.75

Végétation en 2004



2.6 - Habitats naturels de l'Annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
VEGETATIONS AQUATIQUES						
Herbier des eaux méso-eutrophes à grande utriculaire	3150-2	d (- de 1 %)	Présence ponctuelle dans les blancs de tonnes.	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Herbier aquatique à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée	3110-1	c (- de 1%)	Présence dans les blancs de tonne et les mares dans les zones en eaux ne subissant que des assecs peu fréquents.	Bon	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Herbier subaquatique des eaux stagnantes peu profondes à Hottonie des marais	2190-1	d (- de 1 %)	Présence connue uniquement sur une station de la RNN d'Hourtin.	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Herbier des eaux peu profondes à petites utriculaires	3160-1	d (- de 1 %)	Présence ponctuelle dans les blancs de tonnes.	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Communautés à characées	3140-2	c (- de 1%)	Présence ponctuelle dans les blancs de tonnes. Des populations plus conséquentes sont observées au sein des roselières qui bordent les rives des étangs médocains. Ce groupe d'espèce, très sensible, y bénéficie de la protection des Roseaux communs.	Bon	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
VEGETATIONS PALUSTRES ET FONTINALES						
Roselière à Marisque	7210*-1	671 ha (5,7%)	Roselière bien représentée sur le site, présente par tache ou par grandes entités comme en bordure du lac de Carcans-Hourtin.	Bon	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Gazon amphibie des niveaux inférieurs à Scirpe flottant et Jonc bulbeux	3110-1	60 ha (- de 1 %)	Cet habitat est décliné en plusieurs associations végétales, typiques des ceintures de végétations de bordure de blanc de tonne. La déclinaison de l'habitat à Lobélie de Dortmann ou à Littorelle uniflore (parfois imbriquées), se retrouve uniquement sur les rives des étangs, comme le montre le travail de l'IRSTEA. Habitat lié aux fluctuations de la nappe, nécessitant pour se développer un assec. Selon la période de l'assec, le développement du Faux cresson pourra être très tardif (jusqu'à fin septembre).	Bon	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Gazon amphibie des niveaux inférieurs à Scirpe à nombreuses tiges	3110-1					
Gazon amphibie des rives des étangs à Scirpe piquant et Lobélie de Dortmann	3110-1					
Gazon amphibie des niveaux inférieurs à Littorelle uniflore et Faux cresson de Thore	3110-1					
Gazon des niveaux supérieurs à Agrostide des chiens et Lobélie brûlante	6410-7	c (- de 1 %)	Présence ponctuelle sur les niveaux supérieurs de ceinture de végétation bordant les blancs de tonnes. Habitat lié aux fluctuations de la nappe.	Bon	Mauvais	
Gazon amphibie des niveaux supérieurs à Faux cresson de Thore et Agrostide des chiens	6410-8	c (- de 1 %)		Bon	Mauvais	
Groupement pionnier des sols tourbeux ou sableux à Rossolis et Rhynchosporées	7150-1	17 ha (0,14%)	Cet habitat, bien représenté sur les rives des lacs, est souvent sous-estimé en superficie car il est souvent présent en mosaïque avec la Lande humide.	Bon	Mauvais	
Communautés à Mouron nain et Radiole faux-lin	3130-5	d (- de 1 %)	Habitat sous estimé de par sa présence ponctuelle sur les chemins carrossables en bordure de lacs. Sa répartition semble restreinte au secteur inondable en période de hautes eaux. Habitat lié aux fluctuations de la nappe.	Bon	Mauvais	
PELOUSES, PRAIRIES ET OURLETS						
Prairies à Molinie bleue	6410-10	250 ha (2%)	Habitat largement répandu en bordure d'étang. Localement menacé par la fermeture du milieu.	Bon	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Prairies littorales marécageuses thermo-atlantiques	6420-2	B (- de 1 %)	Habitat mal connu sur le site Natura 2000. Semble strictement lié à la présence récente du pâturage/fauche sur certains secteurs (Barouins, Cousseau).	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
LANDES ET BOISEMENTS						
Lande hygrophile à Bruyère à quatre angles et Brande	4020*-1	650 ha (5 %)	Nous avons donné comme critère de détermination la dominance de la Bruyère à quatre angles. En fait, les zones où cet habitat est présent sont des mosaïques avec des micro habitats (Groupements à Rhynchospora, Prairie à Molinie), mais on estime que la Lande hygrophile représente au moins 50% dans cette mosaïque.	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Lande à Bruyère cendrée et Ciste à feuilles de sauge	4030-4	b (- de 1 %)	Habitat à présence marginale que l'on retrouve en lisière de parcelle et sur les quelques dunes présentent sur la rive est.	Inconnu	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Boisement acidiphile xérophile à Chêne tauzin et Pin maritime	9230-3	54 ha (- de 1 %)	Les surfaces représentées sont assez faibles, mais l'intérêt de ces peuplement semble fort (avifaune...). La présence seule du Chêne tauzin mérite de préserver cet habitat car cette espèce est endémique du Sud-Ouest de l'Europe, protégée dans certaines régions (Limousin).	Bon	Moyen	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Boisement acidiphile mésohygrophile à Chêne pédonculé et Molinie	9190-1	280 ha (2,4 %)	Présent en bordure de crastes dans les zones les plus fraîches. Atteint localement par des plantations de Robinier.	Moyen	Moyen	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180-2	16 ha (- de 1 %)	Présent sur la dune boisée de la RNN de Cousseau.	Bon	Moyen	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Arrières dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4	21 ha (- de 1 %)	Présent également sur la partie dunaire de la RNN de Cousseau.	Bon	Moyen	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires	2180-5	510 ha (4 %)	Habitat répandu dans les zones méricageuses de pourtour de Lacs qui a bénéficié de la dynamique de fermeture des milieux. Intéressant comme habitat d'espèces de faune.	Moyen	Moyen	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF
Aulnaies-(frênaies) à hautes herbes, des sols engorgés	91E0	32 ha (0,30 %)	Habitat plus localisé que l'Aulnaie marécageuse, il dépend de l'existence d'un ressuyage prolongé en été qui permet la présence d'une flore spécifique.	Moyen	Mauvais	MNHN, CBNSA, IRSTEA, ONF

* habitats prioritaires

Les critères utilisés pour l'état de conservation sont ceux proposés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Certains habitats n'ont pas été cartographiés, du fait que les inventaires n'ont pas pu être réalisés de façon systématique. Par ailleurs, et selon les conditions climatiques, les habitats (notamment hygrophiles) sont soumis à de fortes fluctuations en taille, liées aux variations de nappes. Aussi, nous proposons un « indice de représentativité » établi « à dire d'expert » pour certains d'entre eux, selon les critères suivants :

a : > 10 ha	b : 5 à 9 ha	c : 1 à 4 ha	d : moins de 1 ha
-------------	--------------	--------------	-------------------

CBNSA = Conservatoire Botanique National Sud Atlantique ; ONF = Office National des Forêts ; MNHN = Muséum National d'Histoire Naturelle ; IRSTEA = Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture



Photo 3 : *Gentiane pneumonanthe* au sein d'une Lande humide de la RNN de Cousseau. Tourneur. 2011

2.7 - Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données/ Structures ressources
FLORE						
<i>Caropsis verticillatundata</i> Faux cresson de Thore	1618	> 100 000 pieds	Les prospections de terrain ont permis de constater le bon état de conservation de cette espèce. Bien répartie sur les rives des lacs, que ce soit Carcans-Hourtin et Lacanau. Au niveau terrestre, il a été impossible de réaliser une répartition de l'espèce car étant trop largement répartie. En milieu aquatique, le CEMAGREF a pu faire se travail qui figure dans leur étude annexée au DOCOB.	Bon	Moyen	IRSTEA ONF CBNSA SEPANSO
<i>Luronium natans</i> Flûteau nageant	1831	1 station	En 2008, les prospections menées par le CBNSA dans le Palu de Molua ont permis de repérer une station de cette espèce. L'estimation de la population n'a pas été mise à jour.	Inconnu	Inconnu	
<i>Isoetes boryana</i> Isoète de Bory	1416	Présence potentielle	Espèce non observée en 2011 mais des stations sont connues sur les rives du Lac de Carcans-Hourtin, au niveau de Piqueyrot. Dans la mesure où cette espèce est mentionnée dans la bibliographie récente (SIN, 2006) et que les conditions stationnelles ont été maintenues, cette espèce doit être recherchée.	Inconnu	Inconnu	
FAUNE						
<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de Mercure	1044	inconnue	Quelques individus ont été contactés le long des crastes, notamment dans les secteurs les plus ensoleillés avec une végétation aquatique importante (Iris jaune...).	Bon	Mauvais	ONF
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	1220	inconnue	Une carte des observations réalisée lors de la campagne de terrain montre que la Cistude est largement répandue sur l'ensemble du réseau hydrographique des Lacs médocains. Et cela d'Hourtin au Canal des étangs.	Bon	Moyen	ONF
<i>Oxygastra curtisii</i> Cordulie à corps fin	1041	inconnue	Espèces observées régulièrement en vol au sein du Palu de Molua, du Marais du Montaut et de la Berle de Lupian.	Bon	Moyen	ONF
<i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la Succise	1065	inconnue	Un individu rencontré sur la Berle de Lupian.	Inconnu	Mauvais	ONF

<i>Callimorpha quadripunctaria</i> Ecaille chinée	1078*	<i>inconnue</i>	Plusieurs individus rencontrés lors des inventaires de terrain.	<i>Bon</i>	<i>Bon</i>	
<i>Coenonympha oedippus</i> Fadet des laïches	1071	<i>espèce abondante</i>	Espèce relativement abondante sur le site, au niveau des lagunes, des zones à Molinie.... Pas d'évaluation des populations.	<i>Bon</i>	<i>Mauvais</i>	ONF SEPANSO
<i>Cerambyx cerdo</i> Grand capricorne	1088	<i>inconnue</i>	Espèce présente notamment dans les chênaies mais aussi au sein de la dune boisée à Pin maritime.	<i>Bon</i>	<i>Moyen</i>	ONF
<i>Lampetra fluviatilis</i> Lamproie de rivière	1099	<i>inconnue</i>	Espèces contactées au niveau de la passe à poisson du "Pas du bouc". Ces deux espèces remontent donc le long du canal des étangs sans que l'on connaisse les raisons de cette présence car les biotopes nécessaires à leur reproduction sont absents (substrat à granulométrie grossière).	<i>Inconnu</i>	<i>Inconnu</i>	FDP33
<i>Petromyzon marinus</i> Lamproie marine	1095	<i>inconnue</i>		<i>Inconnu</i>	<i>Inconnu</i>	FDP33
<i>Lutra lutra</i> Loutre d'Europe	1355	<i>inconnue</i>	Nombreux contacts avec l'espèce que ce soit visuel ou par l'observation de traces (épreintes et empreintes). On peut toutefois difficilement estimer les populations présentes.	<i>Bon</i>	<i>Moyen</i>	ONF SEPANSO SIAEBVELG
<i>Mustela lutreola</i> Vison d'Europe	1356*	<i>inconnue</i>	Les seules observations de l'espèce se réalisent lors de capture accidentelle dans des pièges comme à Lacanau (2009). Une femelle gestante a également été percutée par un véhicule à Hourtin en 2008. Ces données confirment donc la présence effective de l'espèce sans que l'état des populations soit connu.	<i>Inconnu</i>	<i>Critique</i>	ONF, SEPANSO

* : Espèces prioritaires



Photo 4 : Cistude d'Europe en phase d'ensoleillement sur un tourradon. Canal des Etangs. Tourneur. 2011

2.8 - Hiérarchisation des espèces patrimoniales

Enjeux espèces végétales – hiérarchisation patrimoniale

Nom latin	Nom commun	Observation		Outils réglementaires et Liste rouges						Critères de bioévaluation						Intérêt patrimonial de l'espèce			Synthèse de l'intérêt patrimonial du site pour l'espèce	Niveau d'enjeu de l'espèce sur le site
		2011	BIBLIO	Convention de Berne	Directive Habitats	Protection nationale	Protection aquitaine	Protection départementale	Liste rouge nationale	Rareté			Tendance évolutive			National	Région	Département		
										National	Région	Département	National	Région	Département					
<i>Caropsis verticillatunidata</i>	Faux-Cresson de Thore	x	x	1	2 ; 4	1			t1	NE	R	AR	NE	↘	→	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	1
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	x	x			1			t2	NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	1
<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	x	x	1	4	1				NE	RR	RR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	1
<i>Lobelia dortmanna</i>	Lobélie de Dortmann	x	x			1			t1	NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	1
<i>Anagallis minima</i>	Mouron nain	x	x				x			NE	RR?	RR?	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Deschampsia setacea</i>	Canche sétacée	x	x				x			NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	x	x					x		NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Pilularia globulifera</i>	Pilulaire à globules	x	x			1				NE	RR	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine	x	x				x			NE	AR	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗	⊗⊗	3
<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospore blanc	x	x							NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Rhynchospora fusca</i>	Rhynchospore brun	x	x						t2	NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	x	x				x			NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	x	x					x		NE	PC	R	NE	→	→	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Narcissus bulbocodium</i>	Trompette de méduse	x	x		5					NE	R	PC	NE	→	→	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Erica erigena</i>	Bruyère de l'Ouest	x	x			1				NE	R	R	NE	→	→	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Silene portensis</i>	Silène de Porto		x				x			NE	R	R	NE	→	→	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	3
<i>Carex trinervis</i>	Laîche à trois nervures	x	x						t2	NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗	⊗	4
<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis intermédiaire	x	x			2			t2	NE	AR	AC	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗	⊗	4
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		x							NE	AR	PC	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗	⊗	4
Espèces dont la présence est à confirmer																				
<i>Isoetes boryana</i>	<i>Isoète de Bory</i>		x	1	2 ; 4	1			t1	NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	⊗⊗⊗	1
<i>Drosera rotundifolia</i>	<i>Rosolis à feuilles rondes</i>		x			2			t2	NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant		x	1	2 ; 4	1			t2	NE	R	AR	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune		x			1			t2	NE	R	R	NE	↘	↘	NE	⊗⊗	⊗⊗	⊗⊗	2

OUTILS REGLEMENTAIRES ET LISTES ROUGES : DETAIL DES MENTIONS : Espèce protégée au titre de la directive européenne 92/43 CEE « Habitats, faune, flore » du 21 mai 1992, dite directive « Habitats ». Espèce protégée au titre national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995). Espèce protégée au niveau régional en Aquitaine (arrêté du 8 mars 2002). Espèce protégée au niveau départemental dans les Landes ou en Gironde (arrêté du 8 mars 2002). Espèce inscrite sur la Liste Rouge des espèces menacées en France, tome 1 (T1) ou tome 2 (T2).

Enjeux espèces animales – hiérarchisation patrimoniale

Espèce		Rareté				Tendance évolutive				Importance site pour population	Synthèse intérêt patrimonial	niveau d'enjeu
Nom français	Nom latin	Internatio nal	National	Région	Site	Internatio nal	National	Région	Site			
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	RR	E	RR	NE	↘	←	←	←	😊	⊗⊗⊗⊗	1
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PC	R	PC	C	→	↗	→	↘	😊	⊗⊗⊗⊗	1
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	?	PC	AC	C	↘	↘	→	→	😊	⊗⊗⊗	2
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	AC	R	R	R	↘	↘	↘	NE	😞	⊗⊗	2
Damier de la succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	R	AR	AC	NE	↘	↘	→	NE	😊	⊗⊗⊗	2
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	R	R	AR	C	←	↘	→	→	😊	⊗⊗⊗	2
	<i>Carabus nitens</i>	?	RR	R	R	?	↘	↘	NE	😞	⊗⊗	3
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	AR	AR	AR	NE	↘	↘	↘	NE	😊	⊗⊗	3
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	AR	AR	AR	NE	↘	↘	↘	NE	😊	⊗⊗	3
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	AR	PC	AC	C	↘	↘	→	NE	😊	⊗⊗	3
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	AR	AR	AC	C	↘	→	→	→	😞	⊗	3
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	AC	AC	AC	C	→	→	→	→	😞	⊗	4
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	AC	C	CC	C	↘	→	→	NE	😊	⊗⊗	4
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	AC	AC	AC	NE	↘	→	→	NE	😞	⊗	4
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	R	AR	AR	C	↘	↘	→	→	😊	⊗⊗	4



Photo 5 : Fadet des Laïches dans une Lande humide. Marais de Carcans. Boulier. 2011

LEGENDES ET CODIFICATIONS DES TABLEAUX :

Rareté CC Très Commun - AC Assez commun - C Commun - PC Peu Commun - AR Assez Rare - R Rare - RR Très Rare - E Exceptionnel - D Disparu - NE Non Evaluée	Tendances évolutives ↑ explosion ; ↗ augmentation ; → stable ; ↘ diminution ; ↓ effondrement ; ? non connu, à préciser	<i>Ces tableaux restent perfectibles grâce aux groupes de travail; les enjeux ont porté au delà des espèces de la Directive habitats, certaines d'entre elles présentant des enjeux patrimoniaux forts.</i>
Niveau d'enjeu 1 : Très fort - 2 : Fort - 3 : Moyen - 4 : Assez moyen	Intérêt patrimonial : ☺ Modéré ; ☺☺ Fort ; ☺☺☺ Très fort ; ☺☺☺☺ majeur	
Importance du site pour la population 😊 : faible - 😊😊 : majeure ou grande - 😊😊😊 : moyenne		

SYNTHESE DES TABLEAUX

<p>Sur le site, ce sont 25 habitats d'intérêt communautaire qui ont été recensés, et parmi eux, trois sont prioritaires.</p> <p>Pour les espèces végétales, près de 200 taxons ont été observés, et l'on retiendra une vingtaine d'espèces à enjeu, dont 3 sont à en Annexe II et IV de la Directive Habitats. Concernant les espèces animales, 15 présentent un enjeu patrimonial ; 11 apparaissent en Annexe II et IV de la DHFF.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Méthodologie de recueil des données</i></p> <p>Une approche multipartenaires a été retenue et en complément des inventaires de terrain de 2011, les partenaires du territoire ont été sollicités afin d'avoir une perception des enjeux la plus fine possible. Grâce à la mise en place des réserves gérées par l'ONF, nous disposons également de données récentes sur la flore et les espèces patrimoniales. La SEPANSO a également contribué à enrichir la base de données grâce à leurs nombreuses observations naturalistes.</p> <p>Par conséquent, une approche généraliste et « opportuniste » a été menée ; elle aura permis d'acquérir un grand nombre de données, sans toutefois atteindre un bon niveau de précision quant à la répartition des espèces patrimoniales, en dehors des rives des étangs.</p>
---	---

Le caractère exceptionnel des étendues d'eau des lacs médocains (Carcans-Hourtin et Lacanau) ainsi que les habitats de milieu humides qui les entourent ont été des éléments déterminants dans la désignation du site comme Zone Spécial de Conservation. Parmi ces habitats remarquables, les systèmes landicoles avec majoritairement de la lande hygrophile (650 ha), habitat prioritaire au regard de la DHFF, qui n'est plus présente en Aquitaine que sur quelques sites localisés. De même, l'importante surface de roselière à Marisque (670 ha), habitat également prioritaire au sens de la Directive habitat est notable. Un autre type d'habitat, cantonné aux rives des étangs, les groupements amphibiens, sont répartis sur l'ensemble des rives des étangs (cf. étude IRSTEA) et avec un cortège d'espèces patrimoniales de tout premier

ordre (Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur...). Tous ces habitats identifiés lors de l'élaboration de ce DOCOB confirment l'importance de ce site Natura 2000 comme un site majeur pour la protection de ces milieux rares et protégés.

Une menace principale a alors pu être mise en évidence, il s'agit du processus de colonisation par les ligneux (Bruyère, Bourdaine, Pin, Bouleau...) conduisant à la simplification des cortèges végétaux ainsi qu'à la perte de certaines fonctions des écosystèmes. Ce processus n'a pas seulement impacté sur les marais, mais aussi sur les habitats des dépressions humides. Les acteurs du territoire sont conscients de cette menace et ont déjà entamé de nombreux travaux de génie écologique pour faire face à la dynamique de fermeture du milieu (brûlis dirigé, broyage, pâturage...). Une menace importante sur les habitats aquatiques est le développement des populations d'Écrevisse de Louisiane qui conduit à leur destruction. Même si l'éradication de cette espèce invasive n'est pas envisageable, des mesures pour réguler les populations s'imposent. Le DOCOB, dans sa phase opérationnelle, va être l'occasion d'entamer un travail en commun avec les gestionnaires d'espaces naturels (collectivités, associations, structures publiques et propriétaires privés) afin d'établir des cahiers des charges de certains travaux de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire.

Sur les espèces végétales, les importantes colonies de Faux cresson de Thore constituent à elles seules un élément qui justifie l'intégration du site au réseau Natura 2000 ; de même pour les autres espèces patrimoniales (ciblées dans le tableau 2.8) qui vont pouvoir bénéficier des travaux de restauration de milieux naturels.

Enfin, pour les espèces animales, certaines de l'annexe I de la DHFF ont été observées, mais d'autres sont notées avec une forte probabilité de présence. L'enjeu majeur du site va être de préserver l'état de conservation du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe car les Lacs médocains font parti d'un des derniers bastions du Sud-Ouest de la France pour ces espèces menacées.

Voir également Annexe 3 (bibliographie des études et réflexions), Tome 3 Atlas cartographique



Photo 6 : Lobélie de Dortmann. Grisser. 2011

Troisième partie :
Objectifs de développement
durable

3.1 – Synthèse des objectifs

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Assurer la conservation des milieux ouverts de rives d'étangs	A1 : Restaurer les secteurs de Landes humides en voie de fermeture	Prairie à Molinie bleue (6410-10) Roselière à Marisque (7210-1*) Landes hygrophiles à Bruyère à quatre angles (4020-1*) Groupements amphibies (3110-1) Groupements de cicatrization (7150-1)	La Loutre d'Europe (1355) Le Vison d'Europe (1356) Le Fadet des Laïches (1071) La Cordulie à corps fin (1041)	Nautisme Chasse Pêche Gestionnaires Collectivités
	A2 : Assurer la pérennité de l'entretien des secteurs restaurés			
	A3 : Sensibiliser les usagers au caractère sensible de ces habitats			
B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire	B1 : Favoriser la conservation d'arbres ou d'îlot de sénescence	Aulnaie riveraine (91E0) Aulnaie marécageuse arrière dunaire (2180-5) Chênaie à Chêne pédonculé et Molinie bleue (9190-1) Chênaie mélangée à Chêne tauzin (9230-3)	Le Vison d'Europe (1356) La Cistude d'Europe (1220) La Cordulie à corps fin (1041) Circaète Jean-Le-Blanc (A080) Engoulevent d'Europe (A224) Fauvette pitchou (A302)	Sylviculteur privé ONF Collectivités Gestionnaires
	B2 : Conserver des arbres âgés pour les rapaces			
	B3 : Améliorer le réseau de mares en milieu forestier			
C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité	C1. Aménager les ponts accidentogènes pour les mustélidés amphibies	L'ensemble du réseau hydrographique et des habitats	Le Vison d'Europe (1356) La Loutre d'Europe (1355)	SIAEBVELG
	C2. Restaurer ou aménager des ouvrages de régulation des niveaux d'eau			
	C3. Assurer une gestion optimale des niveaux d'eau			
	C4. Reconnecter et restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques			
	C5. Eviter la diffusion de certaines espèces invasives			
D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	D1. Améliorer les connaissances sur la faune	Tous les habitats	Loutre d'Europe (1355) Vison d'Europe (1356) Faux cresson de Thore (1618) Spiranthe d'été Gentiane pneumonanthe Bécassine des marais (A153) Echasse blanche (A131) Chevalier gambette (A162) Vanneau huppé (A142) Courlis cendré (A160)	A déterminer
	D2. Améliorer les connaissances sur la flore			

3.2 - Synthèse découlant de la définition des objectifs

Le tableau précédent synthétise les grands objectifs de conservation, traitants en priorité les habitats d'intérêt communautaires, puis les espèces déterminées en concertation comme présentant un enjeu patrimonial fort. Les autres objectifs sont plus transversaux, et peuvent aussi bien se rapporter à des espèces qu'à l'aspect socio économique.

Les objectifs prioritaires concernent en premier habitats de rives d'étangs et les systèmes hygrophiles associés. Avec l'ensemble du réseau hydrographique, ce sont là les deux composantes fondamentales du site, qui abritent les enjeux espèces les plus importants.

Les objectifs généraux sont déclinés spécifiquement pour les deux sites Natura 2000 des « Lacs médocains », dans la logique de l'objectif de conservation énoncé par les Directives « Habitats » et « Oiseaux » ; les objectifs de gestion durable suivants sont proposés :

A. Assurer la conservation des milieux ouverts de rives d'étangs : objectif consistant à assurer la conservation des habitats de rives d'étang, comprenant les groupements amphibiens, les landes humides et les dépressions humides (mares...), en cohérence avec les espèces qu'ils abritent.

B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire : cet objectif vise la conservation des habitats présentant les enjeux les plus forts (Chenaie, Aulnaie...).

C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité : En fonction des exigences écologiques des espèces, certaines actions spécifiques vont être engagées afin de maximiser la potentialité d'accueil du milieu là où ces espèces sont déjà présentes. L'objectif étant de se rapprocher au maximum de leur habitat optimal et cela notamment, au travers de la gestion hydraulique.

D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité : des axes d'amélioration de connaissances (habitats, espèces) ont été souhaités, et concerneront en priorité les taxons pour lesquels des lacunes de connaissance ont été identifiées dans le DOCOB.

E. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi : Cet objectif concerne la phase d'animation, et doit par conséquent apporter des propositions pour les structures à mettre en place, pour l'engagement des actions, des financements.

Quatrième partie : Programme d'actions

4.1 Modalités générales d'application des mesures

Les mesures s'inscrivent dans la volonté de l'Union Européenne de contractualiser la protection du milieu avec les propriétaires plutôt que d'imposer des mesures réglementaires. Le contrat de gestion est un engagement du propriétaire ou de son mandataire. Les bénéficiaires peuvent également être des associations, des entreprises ou collectivités auxquelles la gestion est déléguée par convention ou mandat de gestion. Lors de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB, la contractualisation vise à construire des projets individualisés au site et au gestionnaire désigné. Elle contribue également à la cohérence du territoire.

Les actions peuvent soit venir conforter la gestion existante (potentiel constitué par les propriétaires et exploitants, humain et technique) qui contribue directement à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Soit ce sont des prescriptions additionnelles de gestion qui peuvent être demandées aux exploitants et usagers, ou à des spécialistes pour satisfaire les exigences des directives Habitats et Oiseaux.

Parmi les mesures possibles se distinguent les contrats Natura 2000 forestiers et les contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers. Ils sont conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné, sur la base du volontariat (financement du ministère chargé de l'environnement et de l'Europe). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.414-8 à R.414-18 du code de l'Environnement. La durée minimale du contrat est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant. Ces contrats spécifiques sont cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (MEDDTL). Ils permettent de réaliser des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux: ouverts, humides, aquatiques, forestiers.

La charte Natura 2000, est présentée comme une charte de bonnes pratiques, selon la loi du Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, se référant à la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 du 26 avril 2007 relative aux dispositions du 5° de l'article R.414-11 et des articles R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement. Elle relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier.

4.2 Mesures proposées

Pour répondre aux différents objectifs opérationnels, des propositions d'actions sont rédigées sous forme de « Fiches Action » (Cf. Tome 4). Les actions de gestion conservatrice ou restauratrice sont déterminées en adaptation avec les propriétés du site et conciliant les différents intérêts locaux. Chaque action prend en compte les zones d'influences et de menaces pour être adaptée et maintenir ou restaurer le bon état de la biodiversité dans ce contexte. Les limites de la gestion sont définies de manière fonctionnelle.

Chaque fiche détaille le cadre dans lequel l'action s'inscrit et l'itinéraire technique proposé pour atteindre l'objectif fixé. L'aspect financier et les types de modalités de suivi sont présentés. Des indicateurs de suivi de l'évolution du milieu sont également déterminés pour permettre de vérifier l'avancée des travaux et d'estimer l'impact des actions de gestion entreprises. Les actions ne revêtent pas le même ordre d'importance.

Ainsi, 3 degrés de priorités sont attribués selon la priorité de l'objectif de départ (identifiés dans le coin supérieur droit des fiches actions) afin d'assurer une mise en œuvre rationnelle de ces objectifs. Les actions sont regroupées par fiches « Cadre » qui énumère les actions proposées selon les 5 grands objectifs fixés auparavant. Elles mentionnent les habitats et espèces étant concernés par les objectifs communs.

Les mesures contractuelles seront ensuite proposées sous la forme de cahiers des charges, précisant notamment les engagements donnant lieu à contrepartie financière et les mesures d'accompagnement. Les fiches actions détaillant le cahier des charges pour chaque action est consultable dans le Tome 4 annexé à ce présent document.

a) Priorisation des actions

Classe de priorité	Type action	Echéancier	Détail	Symbole dans les fiches actions
1	Majeur	Court terme	Action prioritaire pour la conservation des espèces et leurs habitats, en particulier ceux classés d'intérêt majeur à l'issue du diagnostic.	***
2	Importante	Court et moyen terme	Intervention moins urgente mais indispensable pour la conservation des espèces et leurs habitats.	**
3	Secondaire	Moyen terme	Intervention utile mais non prioritaire pour la conservation des espèces et leurs habitats et/ou ne répondant pas à une réelle menace sur le territoire	*

b) Codification des actions selon leur nature

Dans un souci de clarté, à chaque action est attribuée un code selon la nature de son financement et cela, selon la logique suivante :

Type d'action	Détail	Symbole dans les fiches actions
Action contractualisable	Il s'agit des contrats Natura 2000 financé à 100 % par l'Europe et l'état.	AC
Action hors contrat	Il s'agit des actions qui dépendent de l'attribution de financement publique locaux (Conseil général...)	HC
Action d'accompagnement	Il ne s'agit pas d'un contrat Natura 2000 mais une Action d'Accompagnement du DOCOB, indispensable à sa réalisation et financé à 100% par des fonds publics (Etat/Europe).	AA

4.3 Maquette financière

Objectif de l'action	Référence de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Surface/ Linéaire	Coût prévisionnel de la mesure (HT)	Type de mesure	Priorité
A – Assurer la conservation des milieux humides	FC1.1 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BRULAGE DIRIGE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	400 ha	80 00 €	AC	***
	FC1.2 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BROUAGE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	<i>2013-201</i>	200 000 €	AC	***
	FC1.3 : MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES POUR LE PATURAGE	<i>2014 et 2016</i>	A déterminer	1 000 ha	50 000 €	AC	***
	FC1.4 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR PATURAGE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	600 ha	200 000 €	AC	***
	FC1.5 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR BROUAGE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	400 ha	200 000 €	AC	***
	FC1.6 : CONCEPTION ET POSE DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION	<i>2014</i>	A déterminer	10 panneaux	10 000 €	AC	***
Total AC : 740 000 €							

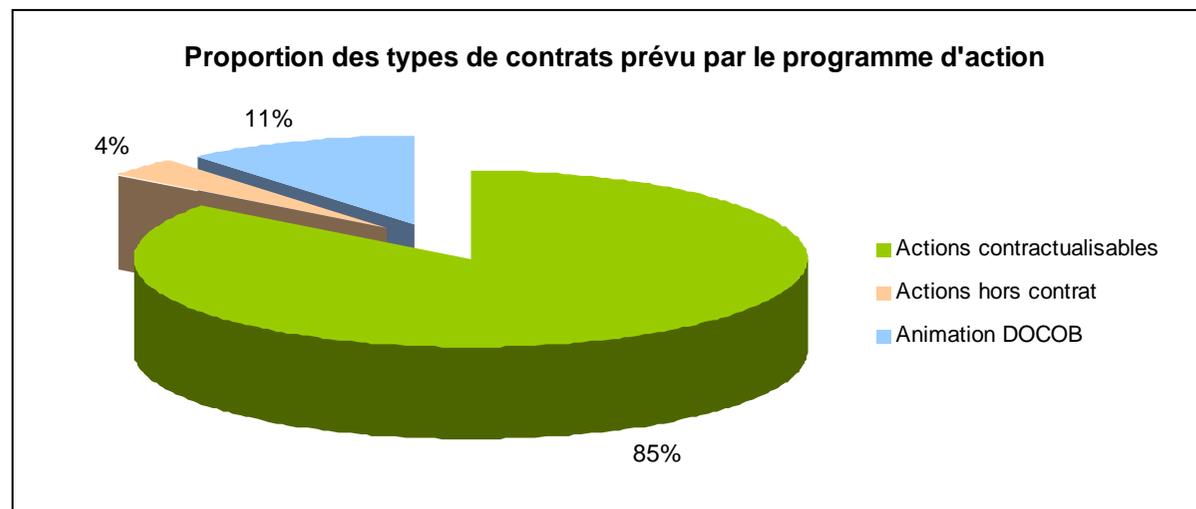
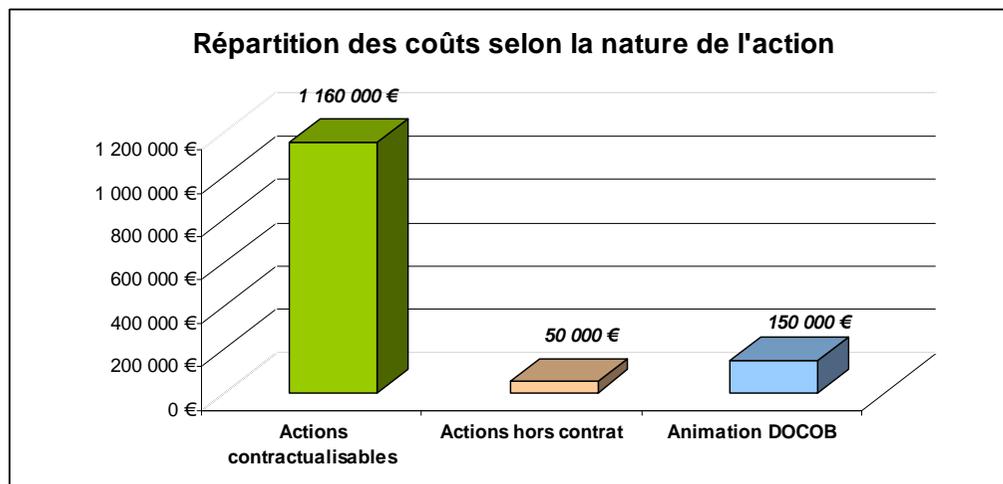
Objectif de l'action	Référence de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Surface/ Linéaire	Coût prévisionnel de la mesure (HT)	Type de mesure	Priorité
B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire	FC2.1 : CONSERVATION D'ARBRES OU D'ILOTS DE SENESCENCES	<i>2013-2017</i>	ONF CRPF	40 arbres	6 000 €	AC	**
	FC2.2 : CONSERVATION D'ARBRES POUR LES RAPACES	<i>2013-2017</i>	ONF CRPF	20 arbres	2 000 €	AC	*
	FC2.3 : CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERE	<i>2013-2017</i>	ONF CRPF	10 mares	12 000 €	AC	**
Total AC : 20 000 €							

Objectif de l'action	Référence de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Surface/ Linéaire	Coût prévisionnel de la mesure (HT)	Type de mesure	Priorité
C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité	FC3.1 : SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES NON TRANSPARENTS POUR LE VISON D'EUROPE ET LA FAUNE ASSOCIEE	<i>2014 et 2016</i>	A déterminer	11 ponts	100 000 €	AC	***
	FC3.2: RENOVATION OU AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES	<i>2014-2016</i>	A déterminer	5 ouvrages	100 000 €	AC	**
	FC3.3 : GESTION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	/	100 000 €	AC	**
	FC3.4: RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA FONCTION D'ECOLEMENT DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	A déterminer	50 000 €	AC	*
	FC3.5: SURVEILLANCE ET LIMITATION DES FOYERS DE DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES	<i>2013-2017</i>	A déterminer	/	50 000 €	AC	**
Total AC : 400 000 €							

Objectif de l'action	Référence de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Surface/ Linéaire	Coût prévisionnel de la mesure (HT)	Type de mesure	Priorité
D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	FC4.1 : ETABLIR L'ETAT DES POPULATIONS DE VISON D'EUROPE ET DE LOUPE D'EUROPE	<i>2014</i>	A déterminer	/	10 000 €	HC	*
	FC4.2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS NICHEUSES DE LIMICOLES ET LES LAMPROIES EN LIEN AVEC LES OPERATIONS DE RESTAURATION	<i>2013-2017</i>	A déterminer	/	20 000 €	HC	*
	FC4.3: POURSUIVRE LES PROSPECTIONS SUR LA FLORE PATRIMONIALE	<i>2013-2017</i>	A déterminer	/	20 000 €	HC	*
Total HC : 50 000 €							

Synthèse des coûts :

Comme le montre les graphiques ci-suivant, la majorité des actions rentrent dans le cadre de Contrat Natura 2000.



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des abréviations et sigles

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
CBN : Conservatoire botanique national
CBNSA : Conservatoire Botanique national sud atlantique
CG : Conseil général
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régionaux de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDTM : Direction départemental des territoires et de la mer
DH ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPCR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
PNR : Parc naturel régional
PSG : Plan simple de gestion
RBD : Réserve biologique Dirigée
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France

RNN : Réserve naturelle nationale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEPANSO : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SLB : Société linnéenne de Bordeaux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fundation
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 2: Glossaire

Aire de distribution: Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme: Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Association végétale: Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose : Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe : Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Diaspores : Le terme diaspore désigne tout élément permettant d'accomplir la dissémination d'une espèce végétale.

Directive européenne : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 2009/147/CE du Conseil des communautés européennes du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Dynamique de la végétation : En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob): Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le

préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement: Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice: Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux : Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera

considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact: Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et

projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD): Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail): Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal: Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Groupement de cicatrification : Cet habitat correspond aux stades pionniers des groupements des tourbières et landes humides, établis sur tourbe ou sables humides organiques. Il s'agit le plus souvent de groupements de cicatrification se développant sur des substrats humides acides et oligo-mésotrophes mis à nu à la suite d'un remaniement du sol. Ces communautés pionnières, rases et peu recouvrantes, ont une

existence généralement éphémère. Elles possèdent un cortège d'espèces caractéristiques assez constant parmi lesquelles plusieurs sont rares et exclusives. Son aire de distribution nationale est étendue (bien que les stations occupent souvent de faibles superficies) mais son optimum de développement se trouve dans le domaine atlantique

Habitat d'espèce: Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire: Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un

habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Ichtyofaune : représente la faune piscicole

Impact: Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence: Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Natura 2000: Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Perturbation : Il s'agit d'un événement ponctuel qui aboutit à une perte de biomasse au sein de l'écosystème (incendie, broyage...).

Phénologie : La phénologie est l'étude de l'apparition d'événements périodiques (annuels le plus souvent) dans le monde vivant, déterminée par les variations saisonnières du climat. En botanique, il s'agit essentiellement de la floraison, de la fructification...

Physionomie : Aspect général d'une végétation.

Phytocénose : Ensemble des espèces végétales cohabitant dans un même milieu.

Phytosociologie : Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales

et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC):

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Stade pionnier : Une succession écologique décrit le processus naturel d'évolution et de développement de l'écosystème d'un stade initial (partant d'un sol nu) à un stade climacique (optimal de la végétation). Divers groupes d'espèces pionnières contribuent conjointement à la recolonisation du milieu après une perturbation.

Syntaxon: Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Taxon : Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) :

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF):

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) :

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones

importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 3 : Bibliographie

Bibliographie Natura 2000

- TERRAZ, L. et al - Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000, ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier. juin 2008, 71 pages
- VALENTIN-SMITH, G. et al. - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny. 1998, 144 pages
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALIER H. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2002, 2 volumes 339 p. et 423 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2002, 457 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2005, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

Botanique – phytosociologie

- AUGER R., LAPORTE-CRU J. - Flore du domaine atlantique du Sud-Ouest de la France C.R.D.P., Bordeaux 1982 , 529 p.
- BLAMEY M., GREY-WILSON C. - La Flore d'Europe occidentale Arthaud, Paris. 1991, 548 p.
- CAZE G & OLICARD L., 2006. Premiers éléments de typologie des habitats naturels de la zone arrière-littorale et des réseaux hydrographiques affluents des sites Natura 2000 des landes de Gascogne. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 49 p.
- CAZE G, OLICARD L & BLANCHARD F., 2007. Première bioévaluation de la flore et des habitats du site Natura 2000 FR7210078 "Champ de tir du Poteau" (département des Landes et de la Gironde). Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 57 p.
- CAZE G, OLICARD L & BLANCHARD F. 2007. Première bioévaluation de la flore et des habitats du site Natura 2000 n° FR7210078 « Champ de tir du Poteau » (département des Landes et de la Gironde). Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 57 p.
- COSTE H. - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, 1985 (réed.) 3 tomes (1850 p.)
- DUTARTRE A., BERTRIN V. & CARO A. Communautés végétales aquatiques des lacs médocains. IRSTEA.2011.119 p.

- LAHONDERE C., BIORET F., 1996. Contribution à l'étude de la végétation des étangs et des zones humides du Médoc, éd. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, T.27, pp.474-502

- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2005. Cartographie des habitats naturels Fédération des conservatoires botaniques nationaux. 25 p.

- RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. et al - Flore forestière française - Tome 1 "Plaine et colline". 1989, 1785 pages

- RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. - Gestion forestière et diversité biologique "Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire". Institut pour le développement forestier. 2000

- ROMAO C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, Version EUR 15. Commission Européenne DGXI, Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile :109 p

Etudes et ouvrages sur le contexte physique

- BUFFAULT P., 1942. Histoire des dunes maritimes de la Gascogne. Ed Delmas. 426 p.

- CEMAGREF & Agence de l'Eau. 1987. Qualité des plans d'eau de la côte aquitaine – Période 1980-1984.

- CEMAGREF. 1991. Diagnostic de l'état d'eutrophisation des plans d'eau du littoral aquitain 1990-1991. Etude 49.

- GERE A., 1981. Etude écologique des zones humides littorales du nord-ouest médocain (Gironde),

- GERE A., 1985. Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne, éd. Ministère de l'Environnement, ENGREF, Conseil Régional d'Aquitaine, 96 p.

- ONF. Plan de gestion 2010-2017 - Réserve Biologique Dirigée de Virevieille, Vignotte et Batejin. 119 p. + annexes

- ONF. Plan de gestion 201-2014 - Palu de Molua. 140 p. + annexes

- ROBIN E.. 2011. Contexte cynégétique et implication des chasseurs locaux dans la restauration et l'entretien des zones humides des étangs et des marais arrière littoraux médocains. Fédération des chasseurs de Gironde. 16 p.

- SEPANSO. 2001. Plan de gestion 2002-2006 – Réserve Naturelle de Cousseau. Document de travail.196 p. + annexes.

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDAIN (SIAEBVELG), 2004. S.A.G.E. des Lacs Médocains – Etats des lieux. 113 p.

Etudes et ouvrages sur la faune

- Mission Vison d'Europe & CREN Aquitaine - Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'objectifs Natura 2000.2004, 41 pages

- GREGE - Contrôle du Vison d'Amérique dans le Sud-Ouest de la France Campagnes 2006-2007 Rapport final. 2007, 11 pages

- LAFONTAINE L., LILE G - Exemple d'ouvrages aménagés en faveur de la Loutre en France et en Europe : Essai de synthèse et de perspectives. 2005

Annexe 4 : Synthèse des enquêtes

Enquête menée auprès des usagers

Site Natura 2000 : "Zones humides de l'arrière dune du littoral Girondin"

Introduction

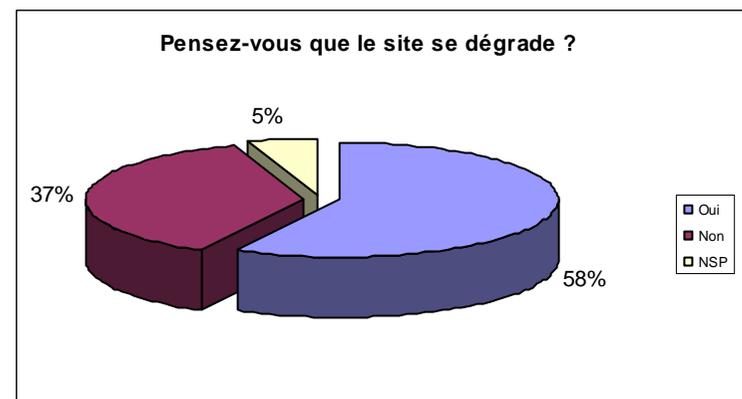
Présentation

Dans le cadre de l'étude socio économique menée pour l'élaboration du « Document d'objectifs » Natura 2000, une enquête auprès de l'ensemble des usagers du site Natura 2000 a été menée dans le but d'assurer une concertation la plus large possible :

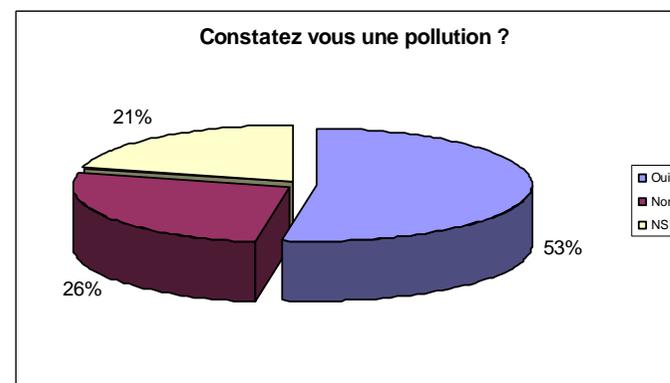
- Mairie
- Collectivités locales
- ACCA
- ASA DFCI
- Association de protection de l'environnement
- Nautisme
- Gestionnaire d'espaces naturels
- Propriétaire privé

A ce jour, 30 rencontres ont eu lieu, 21 enquêtes réalisées et une dizaine de rencontre sont en attente de disponibilités des personnes. Il s'agit donc ici de présenter les premiers éléments qui ressortent de ces rencontres.

Résultats : La perception du site

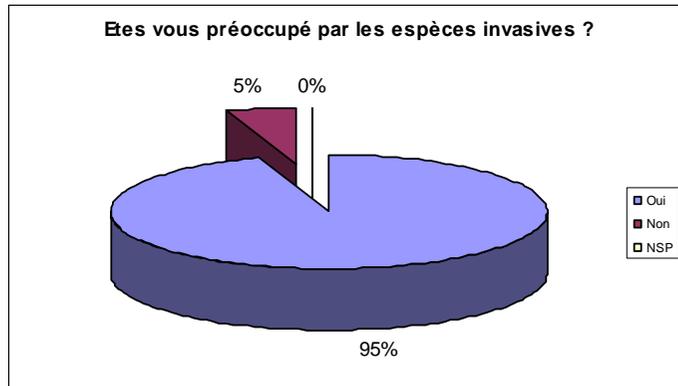


Les avis restent partagés sur cette question. 37% des personnes restent confiantes tandis que 58% ont différentes craintes quand à l'avenir des lacs médocains:



La majorité des personnes qui sont inquiètes de la pollution des lacs (53%) mettent essentiellement en cause les apports de produits phytosanitaires par les eaux du bassin versant. Une autre inquiétude est l'existence sur des secteurs localisés, de dépôts de

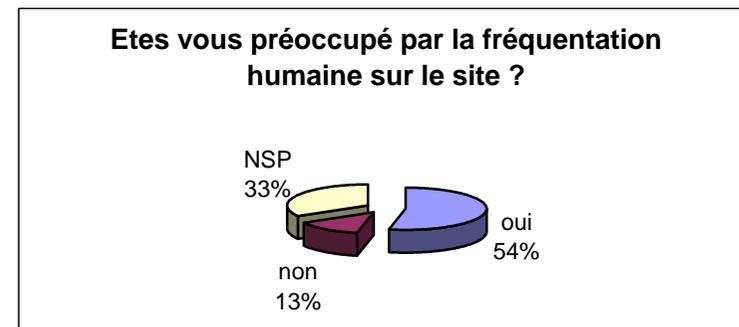
matériaux et de déchets divers sur les rives. C'est d'ailleurs pourquoi, l'ensemble des usagers concernés (chasse, pêche, nautisme) organise des opérations de nettoyage chaque année.



L'inquiétude principale reste les espèces invasives, autant végétales qu'animales. Les communes sont confrontées à ce problème depuis plusieurs années. Des opérations de faucardage des herbiers de *Lagarosiphon major* sont pratiquées dans les secteurs fréquentés par le public sans pour autant stopper leur développement. De même pour la Jussie, qui fait l'objet d'arrachage manuel dans les crastes où elle est présente. L'étude menée par l'IRSTEA dans le cadre de ce DOCOB va permettre d'avoir la répartition précise de ces espèces sur les lacs et donc, de pouvoir cibler les secteurs d'intervention prioritaire.

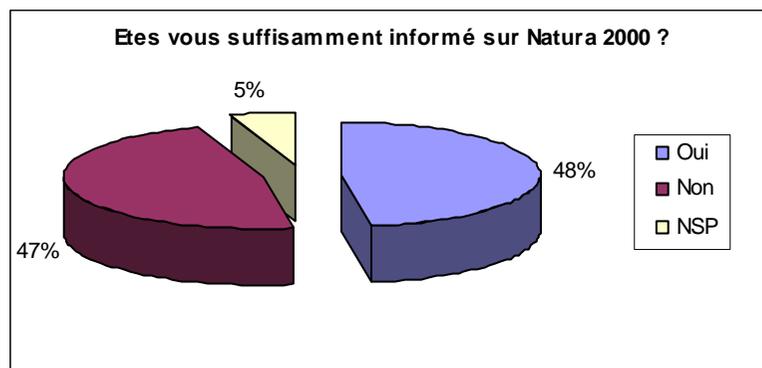


Concernant la gestion des niveaux d'eau des lacs menée par le SIAEBVELG et concertée lors du SAGE, elle fait l'unanimité auprès des usagers.

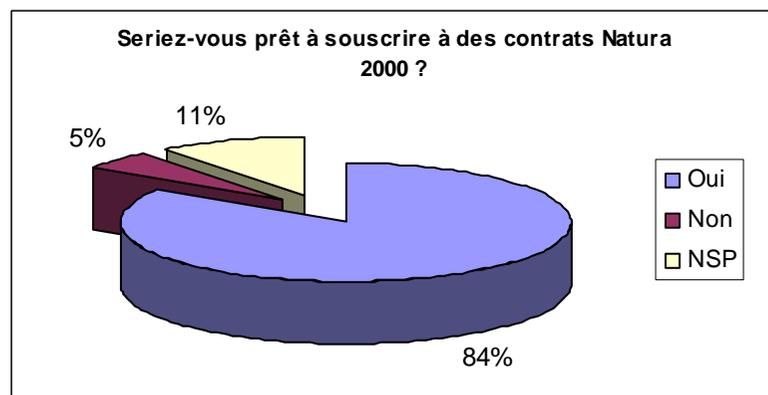


Là encore, nous retrouvons une inquiétude assez vive au regard de la fréquentation par le public. Les acteurs du territoire sont très attachés au caractère naturel des lacs et souhaitent le préserver. La fréquentation doit donc rester stable si l'on veut minimiser la pression humaine sur le milieu.

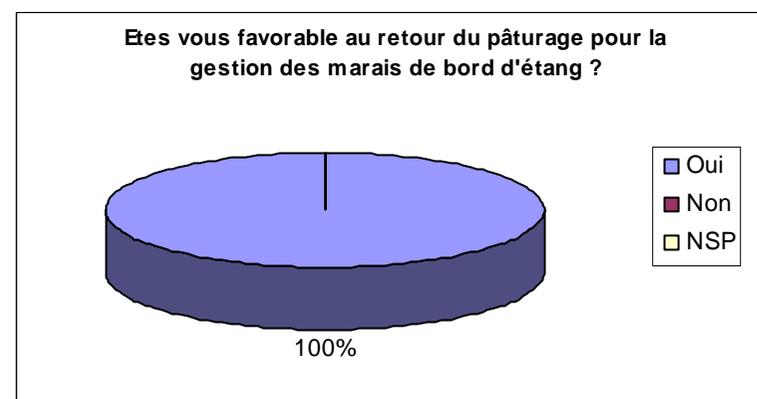
L'avenir avec Natura 2000



La moitié des personnes manque d'information sur le dispositif Natura 2000 et celles qui sont informées le sont grâce à leur fonction (élus...) qui impliquent leur participation à l'élaboration d'autres documents d'objectifs. Globalement, la communication autour du dispositif européen comporte de nombreuses lacunes. Sur le plan local, la diffusion d'information dans les bulletins municipaux sur l'avancement de l'étude devrait combler ces lacunes. A terme, un site Internet est envisagé.



Cette question avait pour but de mesurer l'adhésion au dispositif en proposant au travers d'exemples concrets (broyage pour l'ouverture du milieu...), les opportunités de contrats financés dit 'Contrat Natura 2000' qu'il serait possible de contracter, une fois le DOCOB achevé. La majorité des acteurs (84 %) est donc très intéressée par la démarche, ce qui est très positif pour la conservation du site Natura 2000.



Une mesure qui fait l'unanimité est le retour du pâturage sur les rives des étangs comme moyen d'entretien des zones de marais communaux. Cette pratique, abandonnée dans les années 60, était garante du maintien de faciès ouvert de lande humide et groupements prairiaux le long des lacs, permettant ainsi une expression maximale de la végétation patrimoniale. C'est pourquoi cette pratique, aujourd'hui testée sur les communes d'Hourtin et de Lacanau, doit être privilégiée au broyage ou du moins employée en complément (les surfaces à entretenir étant grandes). Les acteurs sont très favorables à cette pratique et certains sont même déjà investis dans la démarche.

En conclusion

Les acteurs sont très impliqués et soucieux de la préservation du site: nombreuses actions en cours (brûlis dirigé, broyage, pâturage ovins...). Certains acteurs ont encore des craintes sur le dispositif Natura 2000 et sur une éventuelle "mise sous cloche" du territoire. Il est important de préciser ici que le dispositif Natura 2000 a pour objectif de préserver les milieux naturels et les espèces qu'ils accueillent tout en conciliant le maintien des activités humaines. Certains acteurs sont conscients que quelques pratiques doivent évoluer si l'on veut conserver le caractère naturel des Lacs médocains: poursuivre la sensibilisation sur les « bonnes pratiques » à adopter. Les groupes de travail seront l'occasion de préciser ces mesures qui se cantonnent principalement à l'application des règlements locaux.

Bon nombre d'usagers souhaitent s'investir dans la démarche et sont demandeurs de partenariat pour mieux appréhender les richesses naturelles de leur territoire au travers de formations naturalistes.

Pour conclure, il semble utile d'insister sur la nécessité absolue de communiquer sur Natura 2000 et sur les DOCOBs ; la concertation menée pendant la phase de réalisation de ce document (qui inclut le présent rapport d'enquête) a toujours fait ressortir cette attente. Enfin, il est évident qu'il existe une demande forte en matière de recommandations de gestion (et non directives), en matière de réglementation et contrôles locaux pour limiter la circulation "hors pistes", mais sous couvert des structures locales.

Cette enquête permet d'affirmer la nécessité de poursuivre la concertation dès lors que la phase d'animation du site Natura 2000 sera mise en œuvre.

Liste des personnes rencontrées :

Structure	Nom Représentant	Fonction
Mairie Lacanau ville	Mr Neil Pionon	Agent Tech Environnement
	Mr Jean Michel David	Maire
Mairie Le Porge	Mr Jésus VEIGA	Maire/Directeur Fédération des chasseurs 33
Mairie de Lège-Cap-Ferret	Mr Cougoul Michel	8ème Adjoint au Maire + Vice Président Commissions municipales : Environnement, travaux maritimes et terrestres -
Mairie de Saumos	Mr Gaillardo Fernand	Maire
Mairie d'Hourtin	Mr Sylvain Mouche	Ingénieur chargé de missions, environnement et informatique
Mairie de Carcans	Mr Sabarot Henri	Maire
Syndicat mixte du Pays Médoc	Mme Cécile Bruère	Chargée de mission agri-environnement
SIAEBVELG	Mr Frank QUENAULT	Animateur SAGE Lacs Médocains
	Ms Sébastien DUFOUR	Technicien rivière SIAEBVELG
DFCI Hourtin	M. Alain BERARD	Président
DFCI CARCANS	M. Christian ALANNE	Président

DFCI Le Porge	M. Alain BLANC	Président
CRPF Aquitaine	Mme Amélie CASTRO	Environnement - Territoire
ACCA Hourtin	Mr PEINTRE Jean-Claude	Président
	Mr Thibault Varenne	
ACCA Lacanau	Mr Jean François Bourron	Président
ACCA Carcans	Mr Jean VIGNEAU	Président
	Mr Patrick Berron	Trésorier
ACCA Le Porge	Mr André LAGUEYTE	Président
	Mr Seguin	Vice-Président
GASSAUGI	Mr Jean Francis SEGUY	Président
AAPPMA de Lacanau	Mr Daniel Bourdie	Président
AAPPMA de Hourtin	Mr Philippe Jourde	
AAPPMA de Carcan	Mr René Lacombe	
Cercle Voile de Bordeaux-Carcans Maubuisson	Mr Alain Jacob	Représentant Ligue d'Aquitaine
Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau	Mr François Sargos	Conservateur de la RNN
FDC33	Mr Nicolas Diot	Technicien
	Emmanuel Robin	Chargé de mission
FDP33	Mme Sophie de Lavergne	Chargé de mission
ONF	Mr Fabrice Sin	Responsable environnement
Ligue de Ski nautique aquitaine	Mr Dartiguelongue JC	Représentant Ligue d'Aquitaine

Annexe 5 : Répartition de la surface en Natura 200 par communes

